



Bulletin Officiel

N° 6011 Vendredi 27 Décembre 2019

www.cmf.tn — 24^{ème} Année — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DE MODIFICATIONS DANS LA VIE D'UN OPCVM

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

2

AVIS DES SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LLOYD TUNISIEN (ANNULE ET REMPLACE L'AVIS PUBLIE AU BO DU CMF N° 6008 DU 24/12/2019)

3-4

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2019-2

5-12

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

BTE 2019-1

13-18

CHANGEMENT DU MODE D'AFFECTATION DES RESULTATS

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

19

FERMETURE D'UNE AGENCE

LA COMPAGNIE GESTION ET FINANCE - CGF -

19

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « BNA 2019-1 »

20

EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE « ADVANS 2019-3 »

20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

21-22

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- TUNISAIR

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- TUNISAIR

COMMUNIQUE DU CMF

Report de la date d'entrée en vigueur de modifications dans la vie d'un OPCVM régies par les articles 11 et 12 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1er avril 2004

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des porteurs de parts de FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES et du public que suite aux manquements de TRADERS INVESTMENT MANAGERS aux obligations d'information prévues par les dispositions des articles 11, 12 et 14 de la décision générale du Conseil du Marché Financier n° 8 du 1er avril 2004 relative aux changements dans la vie d'un OPCVM et aux obligations d'information y afférentes, **il a été décidé de reporter la date d'entrée en vigueur des modifications, régies par les articles 11 et 12 de la décision précitée, de trois mois à compter de la date de publication par voie de presse du communiqué d'information** conséquent paru au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier n° 5991 du 29 novembre 2019 (tel que mis à jour , sur demande du gestionnaire, en date du 5 décembre 2019 suite à l'ajout des précisions relatives à l'objectif de gestion du FCP).

AVIS DES SOCIETES

Emission de titres participatifs

Sans recours à l'appel public à l'épargne

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne
SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE
LLOYD TUNISIEN**

Société Anonyme au Capital de 45 000000 de dinars divisé en 9 000 000 actions de 5 Dinar chacune
Siège Social :Avenue Tahar Haddad, Immeuble LLOYD – Les Berges du Lac -1053 Tunis-
Identifiant unique : 0002395T

Cet avis annule et remplace l'avis publié au BO du CMF n°6008 du 24/12/2019

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **16 Décembre 2019** l'émission de titres participatifs à hauteur de **5 MD** sur une période de sept **(7) ans** au cours de l'exercice 2019.

La souscription sera **réservée à la Compagnie Financière d'Investissement-CFI-** pour son montant global.

L'Assemblée Générale Ordinaire a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du **25 Décembre 2019** d'émettre des titres participatifs dans la limite de **5 000 000 dinars** qui sera réservée à la souscription de la Compagnie Financière d'Investissement -**CFI-** pour une période de **sept (7) ans** à compter de la date de souscription selon les conditions suivantes :

➤ Taux d'intérêt :

Taux fixe : **8%** annuel payable semestriellement

Taux variable : **0,25%** des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1.Montant :

Le montant total de la présente émission est fixé à **5 000 000 de dinars**, divisée en **50 000 titres participatifs** d'une valeur nominale de **100 dinars**.

2.Période de souscription:

La souscription à cette émission de titres participatifs pourra être réalisée durant un délai de **trente jours** commençant à courir à compter de la date de parution de la notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. Ce délai pourra être clôturé par anticipation dès souscription de la totalité des titres.

3. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif de renforcer les fonds propres de la société et de permettre également le respect des ratios réglementaires (couverture des engagements techniques)

- Suite -

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.
2. **Nature des titres :** Titres de créance.
3. **Forme des titres participatifs :** les titres sont nominatifs.
4. **Cessibilité des titres participatifs :** Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, le souscripteur à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.
5. **Modalité de souscription :** en numéraire.
6. **Date de règlement :** Les titres seront payables en totalité à la souscription.
7. **Date de jouissance :** La date de jouissance est fixée à la date de clôture de souscription.
8. **Durée :** 7 ans ;
9. **Taux d'intérêt :**
 - **Taux fixe :** 8% annuel payable semestriellement le 30 juin et le 31 décembre de chaque année ;
 - **Taux variable :** 0,25% des primes émises nettes d'annulations et de ristournes et en excluant les primes d'épargne vie. L'intérêt variable est payable dans les 10 jours qui suivent l'assemblée générale ayant approuvé les comptes.
10. **Remboursement:** Les titres participatifs émis seront remboursés à la fin du 7^{ème} anniversaire de la date de clôture des souscriptions. La société ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.
11. **Etablissement domiciliaires :** l'établissement, la délivrance des attestations de propriété et le service financier des titres participatifs de la société seront assurés durant toute la durée de vie du titre par la société.
12. **Modalités et délai de délivrance des titres:** le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété des titres souscrits délivrée par la société.
13. **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé au profit de la **Compagnie Financière d'Investissement (CFI)**. L'émission de titres participatifs sera donc réservée à la CFI.
14. **Marché des titres :** Il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché des titres tunisien ou étranger.
15. **Garantie :** les titres participatifs ne sont assortis d'aucune garantie.

Juridiction compétence : Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la société élit domicile à son siège à Tunis

AVIS DES SOCIETES

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**



BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

BIAT

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 170.000.000 DINARS
SIEGE SOCIAL : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS**

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« Emprunt Subordonné BIAT 2019-2 » de 80 000 000 DT
susceptible d'être porté à 105 000 000DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le **24 mai 2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 300 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le **16 Octobre 2019**, a décidé d'émettre au courant des six prochains mois, un ou plusieurs emprunts obligataires subordonnés, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant cumulatif minimum de **50 MD** et maximum de **150 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt ou à ces emprunts et en arrêter les conditions et modalités en fonction du montant, de la durée et des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un deuxième emprunt obligataire subordonné « **Emprunt Subordonné BIAT 2019-2** » de **80 MD** susceptible d'être porté à un montant maximum de **105 MD** auprès de souscripteurs identifiés et ce selon les conditions suivantes :

- Suite -

Pour les montants inférieurs ou égaux à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	TMM+2,75%	Annuel constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	5 ans	TMM+3,00%	In Fine
C	7 ans dont 2 années de franchise	TMM+3,00%	Annuel constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année
D	7 ans	TMM+3,25%	In Fine

Pour les montants strictement supérieurs à 5 Millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
E	5 ans	TMM+3,5% et / ou 11,25%	Annuel constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 80 millions de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 105 millions de dinars divisé en 800 000 obligations susceptibles d'être portées à 1 050 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2019-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **17/12/2019** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **17/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (105 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 050 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 105 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/02/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par labanque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- Suite -

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2019-2» permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** « **Emprunt subordonné BIAT 2019-2** »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/01/2020**, seront décomptés et payés à cette date.

- Suite -

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :**
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
 - **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
 - ✓ **Taux variable :**
 - Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans In Fine :**
 - ✓ **Taux variable:**
 - Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec deux années de franchise :**
 - ✓ **Taux variable :**
 - Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
 - **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans In Fine :**
 - ✓ **Taux variable:**
 - Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

- Suite -

- **Pour la catégorie E, exclusivement réservée aux montants strictement supérieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans:**

✓ **Taux variable:**

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,5% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 350 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.

✓ **Taux fixe :**

- Taux annuel brut de 11,25% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories A, C et E sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et E et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B, D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/01/2025** pour les catégories A, B et E et le **17/01/2027** pour les catégories C et D.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Païement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **17 janvier** de chaque année.

Pour les catégories A et E, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **17/01/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **17/01/2025**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **17/01/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **17/01/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **17/01/2027**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- Suite -

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 11,25% l'an pour la catégorie E pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,689% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,439 % pour les catégories A, de 10,689% pour les catégories B et C, 10,939 % pour la catégorie D et de 11,189% pour la catégorie E. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A, 3,00% pour les catégories B et C, 3,25% pour la catégorie D et de 3,5% pour la catégorie E, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les catégories A, B et E.
- ✓ 7 ans pour les catégories C et D.

- **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et E, de **5 ans** pour les catégories B et C et de **7 ans** pour la catégorie D.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration pour les obligations de la catégorie E est égale à 2,625 années.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie:** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Emprunt Subordonné BIAT 2019-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

➤ **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Suite -

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BTE 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/04/2019** a autorisé l'émission par la banque d'un emprunt obligataire pour un montant de 50MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **16/05/2019** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 50MD selon les fourchettes de taux suivantes :

Catégorie	Durée	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	10,75% - 11,5%	TMM + 2,5% - TMM + 3%
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11% - 11,75%	TMM + 2,75% - TMM + 3,35%

Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **17/09/2019** d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 30MD susceptible d'être porté à 50MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	11,00% et/ou TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	11,50% et/ou TMM + 3,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 30 MD susceptible d'être porté à 50MD divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de 100 D de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **BTE 2019-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/10/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/01/2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000D) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/01/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/01/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **21/10/2019** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

But de l'émission

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie. De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BTE 2019-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 D** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/01/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/01/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **275** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. **Les douze mois à considérer vont du mois de Janvier de l'année N-1 au mois de Décembre de l'année N-1.**

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **10 Janvier** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10/01/2025** pour la catégorie A et le **10/01/2027** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paieement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/01/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/01/2021** pour la catégorie A et le **10/01/2023** pour la catégorie B.

- Suite -

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Septembre 2019, qui est égale à **7,598%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,348%** pour la catégorie A et de **10,848%** pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** pour la catégorie A et de **3,25%** pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

Les obligations de la catégorie **A** sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Les obligations de la catégorie **B** sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,632 années** et **4,003 années** pour les obligations de la catégorie **B**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

L'agence de notation Standard & Poors a confirmé en Octobre 2018 la note de la BTE de **B-/Stable/B**.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**BTE 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Les titres de capital de la BTE sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 4 emprunts obligataires émis par la BTE cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BTE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BTE 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La BTE s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BTE 2019-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « BTE 2019-1 » visée par le CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19/1030** et du document de référence « BTE 2019 » enregistré auprès du CMF en date du **03 octobre 2019** sous le **n°19-005**, des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la BTE, 5bis, Rue Mohamed Badra – 1002 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2019 de l'émetteur seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2019 et le 20 janvier 2020.

AVIS DES SOCIETES

Changement du mode d'affectation des résultats

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE DE CATEGORIE OBLIGATAIRE

RÉGIE PAR LE CODE DES OPC PROMULGUÉ PAR LA LOI N°2001-83 DU 24 JUILLET 2001

TEL QUE MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LES TEXTES SUBSÉQUENTS ET SES TEXTES D'APPLICATION

AGREMENT DU CMF N° 19-2008 DU 26 AOUT 2008

SIÈGE SOCIAL : RUE HEDI NOUIRA – 1030 TUNIS

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT informe ses actionnaires et le public que, suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019 à la Recette des Finances Nelson Mandela - Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 10 octobre 2019 a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2019.

2019 - AS - 1207-01

AVIS DES SOCIETES

La Compagnie Gestion & Finance - CGF - intermédiaire en bourse, informe sa clientèle et le public de la fermeture de son agence sise à la Route Touristique Khezama –Sousse, et ce, à compter du 31 décembre 2019 et qu'elle continuera à exercer son activité à son siège social situé à l'Immeuble Lira -17 rue de l'Ile de Malte- Les jardins de du Lac 2 - 1053 Tunis.

2019 - AS - 1208-01

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« BNA 2019-1 »

BNCA Capitaux, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «BNA 2019-1» de 50 millions de dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le 04/11/2019, ont été clôturées le **26/12/2019**, pour un montant de **50 millions de dinars**.

2019 - AS - 1209-01

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

Emprunt Obligataire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« ADVANS 2019-3 »

UIB Finance, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **ADVANS 2019-3** » de **10** millions de dinars, émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le **27/12/2019**, ont été clôturées le **27/12/2019**, pour un montant de **10 millions de dinars**.

2019 - AS - 1210-01

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	
OPCVM DE CAPITALISATION					
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	188,460	
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	128,710	
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	108,622	
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	114,316	
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	112,803	
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	108,721	
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	109,230	
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	45,002	
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	30,220	31,398	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,676	
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	121,319	
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,159	
13 FCP WAFIA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	111,871	
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	11,030	
15 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	156,408	
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	11,107	
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,740	
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	60,868	
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,843	
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	110,871	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,305	
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	506,280	
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	128,063	
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	134,882	
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,947	
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	112,016	
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,828	
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	178,349	
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	95,305	
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	118,550	
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	167,219	
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	143,561	
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	103,483	
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,319	
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2080,618	
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	128,340	
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	165,226	
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	199,168	
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,470	
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,773	
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,457	
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,942	
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,165	
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,224	
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,164	
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,135	
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	118,930	
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	131,289	
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1095,846	1120,639	
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,871	
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,047	
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	92,755	
OPCVM DE DISTRIBUTION					
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure
SICAV OBLIGATAIRES					
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19 5,200	109,439	109,593
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19 4,302	103,334	102,900
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19 5,018	105,807	106,159
56 ATTJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19 4,854	103,871	104,705
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19 5,505	105,483	106,558
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19 4,502	108,002	108,564
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19 5,365	105,907	106,160
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19 4,163	102,369	103,267
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19 3,620	104,049	103,468
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19 4,979	105,467	107,257
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19 5,496	108,153	109,183
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19 4,274	105,732	105,894
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19 3,543	104,336	104,794
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19 4,574	104,017	104,834
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19 4,425	105,041	105,044
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19 5,520	103,954	104,434
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19 4,756	104,881	105,850
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19 3,847	106,127	106,437
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19 5,274	103,956	104,664
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19 4,859	103,658	103,944
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19 3,952	106,318	106,815
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19 4,014	103,125	103,264

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	105,085	105,113
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	105,568	105,584
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	106,494	106,509
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	110,440	110,621
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	61,994	62,040
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	95,568	95,677
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,423	18,438
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	299,883	300,412
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2297,510	2308,188
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	75,072	75,046
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	57,398	57,427
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	112,569	112,589
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,425	11,407
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	13,540	13,520
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	15,889	15,938
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	13,695	13,734
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	153,368	153,173
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	8,869	8,908
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	115,104	115,358
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	88,194	87,981
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	91,756	91,634
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	98,031	98,173
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	97,209	97,167
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,104	92,950
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,807	9,846
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	94,101	94,411
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	151,060	151,453
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	105,363	105,212
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	114,740	114,873
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	120,696	120,725
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	192,142	191,485
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	179,785	179,536
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	160,496	160,483
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,201	23,135
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	144,690	144,062
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	137,489	138,623
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1031,708	1031,024
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5798,165	5796,262
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5250,160	5240,731
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	90,716	90,737
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5039,687	5038,432
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,901	9,864
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	119,350	119,317
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 221,129	11 177,401

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la société «Pharmalys Tunisie» et des fonds communs de placement FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT 100, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
17. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
18. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
19. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
20. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM-Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	STARTUP FUND	Ajyal	J5 jardins du lac
47	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
48	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville, 1002 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne de l’Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l’Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu’ils seront soumis à l’approbation de l’Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 janvier 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abdelmajid DOUIRI (AMI Consulting) & Mr Mourad FRADI (ECC Mazars)

BILAN 2017

ACTIFS				
Exercice clos le 31 décembre				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2017	2016 Retraité	2016
Actifs Non Courants				
Actifs Immobilisés				
Immobilisations Incorporelles	6-1-1	4 383	4 293	4 293
Amortissements		-4 155	-4 152	-4 152
		228	141	141
Immobilisations Corporelles	6-1-2	2 478 747	2 436 196	2 436 196
Amortissements		-1 303 793	-1 260 970	-1 260 970
		1 174 954	1 175 226	1 175 226
Immobilisations Financières	6-1-3	206 194	178 183	178 183
Provisions		-98 245	-97 347	-97 347
		107 949	80 836	80 836
Total des Actifs Immobilisés		1 283 131	1 256 203	1 256 203
Autres Actifs Non Courants	6-1-4	199 265	128 635	128 635
Total des Actifs Non Courants		1 482 396	1 384 838	1 384 838
Actifs Courants				
Stocks	6-1-5	6 449	4 704	4 704
Provisions		-427	-427	-427
		6 022	4 277	4 277
Clients et Comptes Rattachés	6-1-6	626 725	525 080	525 080
Provisions		-132 665	-134 190	-134 190
		494 060	390 890	390 890
Autres Actifs Courants	6-1-7	479 682	462 624	469 222
Provisions		-73 753	-58 637	-58 637
		405 929	403 987	410 585
Actifs Non Courants destinés à être vendus	6-1-8	8 789	10 322	10 322
Placements et Autres Actifs Financiers	6-1-9	2 231	3 217	3 217
Liquidités et Equivalents de Liquidités	6-1-10	136 196	229 432	229 432
Total des Actifs Courants		1 053 227	1 042 125	1 048 723
TOTAL DES ACTIFS		2 535 623	2 426 963	2 433 561

BILAN 2017 (SUITE)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Exercice clos le 31 décembre				
(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2017	2016 Retraité	2016
Capitaux propres	<u>6-1-11</u>			
Capital Social		106 199	106 199	106 199
Réserves		468 094	471 025	471 025
Résultats Reportés		-671 531	-506 050	-506 050
Modification comptable		-19 858	-4 616	-
Total Capitaux Propres Avant Résultat de l'Exercice		-117 096	66 558	71 174
Résultat de l'Exercice Après Impôt		-206 581	-180 723	-165 481
Total Capitaux Propres Avant affectation		-323 677	-114 165	-94 307
Passifs				
Passifs Non Courants				
Emprunts	<u>6-1-12</u>	860 082	829 071	829 071
Provisions pour risques et charges	<u>6-1-13</u>	69 823	64 332	64 332
Autres Passifs Non Courants	<u>6-1-14</u>	30 490	26 572	26 572
Total Passifs Non Courants		960 395	919 975	919 975
Passifs Courants				
Fournisseurs et Comptes Rattachés	<u>6-1-15</u>	1 458 239	1 261 235	1 247 975
Autres Passifs Courants	<u>6-1-16</u>	208 052	171 891	171 891
Autres Passifs financiers	<u>6-1-17</u>	232 614	188 027	188 027
Total Passifs Courants		1 898 905	1 621 153	1 607 893
Total des Passifs		2 859 300	2 541 128	2 527 868
Total des Capitaux Propres & Passifs		2 535 623	2 426 963	2 433 561

ETAT DE RESULTAT 2017

(En milliers de dinars tunisiens)	NOTES	2017	2016 Retraité	2016
Produits d'Exploitation				
Revenus	6-2-1	1 325 815	1 017 650	1 024 248
Autres Produits d'exploitation	6-2-2	69 636	61 880	61 880
Total des Produits d'Exploitation		1 395 451	1 079 530	1 086 128
Charges d'Exploitation				
Achats d'Approvisionnements Consommés	6-2-3	-316 973	-215 068	-213 803
Charges de Personnel	6-2-4	-242 621	-220 202	-220 190
Dotations aux Amortissements et aux Provisions	6-2-5	-153 597	-159 490	-159 490
Redevances Aéronautiques	6-2-6	-452 666	-335 978	-332 563
Assistance fournie aux avions	6-2-7	-219 902	-184 103	-182 690
Commissions sur Vente de titres de transport	6-2-8	-14 412	-10 563	-9 403
Loyer avions	6-2-9	-32 790	-6 516	-6 516
Autres Charges d'Exploitation	6-2-10	-87 678	-81 793	-80 414
Total des Charges d'Exploitation		-1 520 639	-1 213 713	-1 205 069
RESULTAT D'EXPLOITATION		-125 188	-134 183	-118 941
Charges Financières Nettes	6-2-11	-17 342	-18 986	-18 986
Produits des Placements et Autres Produits Financiers	6-2-12	15 432	12 224	12 224
Gains de change et Autres Gains Ordinaires	6-2-13	39 343	23 529	23 529
Pertes de Change et Autres Pertes Ordinaires	6-2-14	-117 545	-62 013	-62 013
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt		-205 300	-179 429	-164 187
<i>Impôt sur les Bénéfices</i>		-1 281	-1 294	-1 294
Résultat des Activités Ordinaires Après Impôt		-206 581	-180 723	-165 481
Résultat Net de l'Exercice		-206 581	-180 723	-165 481
Effet de modification comptable		-19 858	-4 616	-
Résultat Après effets de Modifications Comptables		-226 439	-185 339	-165 481

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2017

(En milliers de dinars tunisiens)

RUBRIQUES	NOTES	2017	2016
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	<u>6-3-1</u>		
Encaissements reçus des clients	<u>6-3-1-1</u>	1 179 402	1 019 819
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>6-3-1-2</u>	-1 088 514	-864 345
Intérêts payés		-52 040	-13 779
Impôts, Droits, Taxes et versements assimilés		-33 293	-42 081
Primes d'assurance déboursées		-4 774	-10 334
Autres flux liés à l'exploitation		89 726	-31 395
Flux nets affectés aux activités d'exploitation		90 507	57 885
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'INVESTISSEMENT	<u>6-3-2</u>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-137 795	-63 176
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 227	190 267
Prêts à Long et Moyen Termes accordés		-14 602	-1 030
Remboursements de prêts et cessions d'obligations		3 245	4 813
Intérêts et Dividendes reçus		13 870	8 480
Autres flux liés aux activités d'investissement		-10 375	-3 616
Flux nets affectés aux activités d'investissement		-143 430	135 738
FLUX DE TRES. LIES AUX OP. DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant d'emprunts		140 261	101 664
Remboursements d'emprunts		-187 299	-163 399
Flux nets affectés aux activités de financement		-47 038	-61 735
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	<u>6-3-3</u>	6 724	-16 804
VARIATION DE TRESORERIE		-93 237	115 084
Trésorerie au début de la période		229 432	114 348
Trésorerie à la fin de la période		136 196	229 432

Schéma des soldes intermédiaires de gestion (En milliers de dinars)

PRODUITS	2017	2016 Retraité	2016	CHARGES	2017	2016 Retraité	2016	SOLDES	2017	2016 Retraité	2016
Ventes de marchandises				Coûts d'achat des marchandises Vendues				Marge Commerciale			
Revenus et Autres Produits d'exploitation	1 395 451	1 079 530	1 086 128	Achats d'approvisionnement. Consommés	-316 973	-215 068	- 213 805	Marge Sur Coût Matières	1 078 478	864 462	872 323
Marge Commerciale	1 078 478	864 462	872 323	Autres charges externes	-800 796	-613 024	- 605 655				
Total	1 078 478	864 462	872 323	Total	-800 796	-613 024	- 605 655	Valeur Ajoutée Brute	277 682	251 438	266 668
Valeur ajoutée brute	277 682	251 438	266 668	Impôts et Taxes	-6 709	-6 006	- 6 006				
				Charges de Personnel	-242 621	-220 202	- 220 190				
Total	277 682	251 438	266 668	Total	-249 330	-226 208	- 226 196	Excédent ou insuffisance Brut d'Exploitation	28 352	25 230	40 472
Excédent brut d'expl.	28 352	25 230	40 472	insuffisance brut d'expl.							
				Autres charges ordinaires	-117 545	-62 013	- 62 013				
Autres gains ordinaires	42 866	33 041	33 041	Charges financières	-16 043	-14 466	- 14 466				
Produits financiers et des placements	15 414	11 889	11 889	Dots. aux Amort. et aux Provisions	-158 401	-173 185	-173 185				
Transferts de charges	57	75	75	Impôts sur les bénéfices	-1 281	-1 294	- 1 294				
Total	86 689	70 235	85 477	Total	-293 270	-250 958	- 250 958	Résultat Act.Ord. après Impôts	-206 581	-180 723	- 165 481
Résultat des activités ord.	-206 581	-180 723	- 165 481	Effets Modifications Comptables	-19 858	-4 616	-				
Total	-206 581	-180 723	- 165 481	Total	-19 858	-4 616	-	Résultat Net après. Mod. Comptable	-226 439	-185 339	-165 481

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers sont préparés, conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises, par application des principes et méthodes comptables tels que définis par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité.

Il est à noter que :

- La société Tunisair a enregistré une perte de 206 581 KDT durant l'exercice 2017, ramenant, ainsi, les capitaux propres à un solde négatif de 323 677 KDT.

Aussi la société a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :

- Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
- Mise en place d'une commission compression des coûts,
- Gel des recrutements depuis 2013,
- Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
- Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
- l'élaboration d'un plan de redressement Consolidation l'ensemble des sociétés du groupe,
- Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
- Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.

Nonobstant les incertitudes précitées, les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique, à l'exception des Immobilisations ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

Les principales méthodes comptables ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentés ci-après. Ces méthodes ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentés sauf indication contraire.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par TUNISAIR, pour l'élaboration de ses états financiers, sont les suivants :

1- Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels informatiques et licences, les fonds commerciaux et les droits au bail et sont amortis sur les durées suivantes :

	Durée
• Logiciels informatiques	3 ans
• Fonds commerciaux	20 ans
• Droits au bail	20 ans

L'amortissement des fonds commerciaux et des droits au bail ne concerne pas les acquisitions réalisées avant le 1^{er} janvier 1997 enregistrées dans l'actif de notre Bilan.

2- Immobilisations corporelles autres que les avions :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles, à l'exclusion des avions, sont amorties linéairement sur les durées suivantes, conformément au décret n° 2008-492 du 25 février 2008, fixant le taux maximum des amortissements linéaires :

	Taux
• Constructions en dur	5%
• Machines, matériels et équipements industriels	15%
• Machines et équipements de chauffage et frigorifique	10%
• Equipements informatiques	33.33%
• Mobilier et matériel de bureau	20%
• Partie durable des avions et des réacteurs	5.56%
• Matériels de cuisine et buanderie	20%
• Tapis, rideaux, éléments et aménagements décoratifs	20%
• Matériel roulant	20%
• Autres machines, matériels et équipements	15%

3- Les avions :

La méthode des composants est appliquée aux avions. Cette méthode consiste à défalquer l'avion en trois composants significatifs à savoir :

- ➔ La partie durable des avions et des réacteurs qui est amortie sur une durée de 18 ans.
- ➔ Le plein potentiel des cellules des avions qui est amorti et remplacé sur un cycle qui varie de 6 à 12 ans selon le type d'avion.
- ➔ Le plein potentiel des réacteurs qui est amorti et remplacé sur un cycle en heures de vol qui varie de 5000 à 27000 HV selon le type de réacteur.

Une dépréciation de valeur est constatée pour les avions hors exploitation si la « juste valeur » est inférieure à la Valeur Comptable Nette à la date de clôture des Etats Financiers.

4-Les immobilisations en cours :

Les immobilisations en cours «238» sont les immobilisations non achevées à la date de clôture et regroupent essentiellement :

- ➔ La capitalisation des charges d'emprunts relatives aux crédits des avions non encore livrés ; ce montant sera incorporé au coût du bien lors de la réception et ce conformément à la NCT 13.

- ➔ Les avances sur réacteurs sont les montants payés pour des éventuelles maintenances et réparation des réacteurs ; ce montant sera incorporé au coût du bien lors de la réception et amortis conformément au & 2 et 3.

5- Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage.

Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

6- Stocks :

- ➔ Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent
- ➔ Les stocks font l'objet d'un inventaire physique en fin d'année.
- ➔ Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés calculés à chaque entrée.

7- Provisions pour créances douteuses :

Les créances des clients en compte non recouvrées pour une période dépassant 12 mois, par rapport à la date de clôture, sont reclassées en créances douteuses et sont totalement provisionnées, tout en tenant compte de la nature de la créance, de la catégorie du client, du type de la relation contractuelle et des garanties de recouvrement existantes ainsi que des événements intervenus avant l'arrêté définitif des états financiers et ce conformément à la NCT 14.

8- Dettes et créances en monnaies étrangères :

Les créances et dettes d'exploitation en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change IATA. Elles sont converties à la fin de la période au cours de change de la banque centrale de Tunisie et ce conformément à la NCT 15.

Le traitement des pertes et des gains de change se présente comme suit :

- ➔ Les pertes et les gains de change, réalisés lors du règlement des créances et des dettes en monnaies étrangères, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice et sont inscrits parmi les autres gains et pertes ordinaires.
- ➔ Les pertes et les gains de change latents, résultant de la conversion des dettes et des créances à court terme au taux de change de la date de clôture, sont pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice en contrepartie des comptes de tiers concernés.
- ➔ Les pertes et gains de change latents, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portés au compte «Ecart de conversion » et sont résorbés linéairement sur la durée restante du crédit.

9- Réserves pour fonds social :

Les comptes relatifs au fonds social sont traités et présentés en comptabilité conformément aux dispositions de la NCT 2 relative aux capitaux propres.

La norme préconise le traitement suivant :

- ➔ Le compte « Réserve pour fonds social » enregistre notamment les réserves pour fonds social lorsque le financement du fonds social est effectué par prélèvement sur le résultat de l'exercice lors de son affectation par l'assemblée ou en vertu de dispositions réglementaires.

- ➔ Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif du Bilan et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers.
- ➔ Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.
- ➔ Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de la réserve et la nature de chaque catégorie d'opération doit être portée au niveau des notes aux états financiers.

10- Revenus :

Les émissions de titres de transport effectuées par la société sont initialement enregistrées dans des comptes d'attente passifs sous la rubrique « Recettes à ventiler ».

Ces émissions ne sont prises en compte pour la détermination du résultat de l'exercice que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises ou, sinon, après une durée de 24 mois de non utilisation du titre de transport par son acquéreur.

11- Frais de formation:

Les frais de formation du personnel navigant sont inscrits à l'actif du bilan en charges reportées et sont résorbées linéairement sur 3 ans.

12- Les primes d'assurance crédit:

Les primes d'assurance crédit et autres frais d'émission des emprunts sont inscrits à l'actif du Bilan en tant que charges à Répartir et sont amortis sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

13- Les actifs non courant destinés à être cédés:

Les avions retirés de la flotte en vue d'être cédés et dont la vente est hautement probable sont traités conformément à la norme IFRS 5 : ils cessent d'être amortis et sont présentés séparément au Bilan dans la rubrique « *Actifs non courants détenus en vue de la vente* » au plus faible de leur valeur comptable et de leur *juste valeur* diminuée des éventuels *coûts de la vente*.

14- Comptabilisation du programme Fidelys:

La compagnie opère un programme Fidelys qui a pour objet d'attribuer à ses adhérents un crédit de points (Miles) d'après un barème préétabli, en fonction des voyages effectivement accomplis par l'adhérent, sur les vols opérés par Tunisair.

Les Miles Prime Fidelys peuvent être échangés contre un Billet Prime, une Prime Surclassement, une Prime Excédent de bagages ou une Prime PETC.

Une provision est constatée selon la probabilité d'utilisation des miles par une méthode statistique et ce conformément à l'interprétation de IFRIC 13 « Programme de fidélisation de la clientèle » et évaluées selon la juste valeur.

NOTES AU BILAN

ACTIFS

6.1.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	2017		2016
Logiciels	4 250		4 160
Fonds commercial	101		101
Droit au bail	32		32
Total brut	4 383		4 293
Amortissements	-4 155		-4 152
Total net	228		141

6.1.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

	2017		2016
Terrains	1 780		1 780
Constructions	24 960		24 951
Constructions sur sol OACA	25 220		25 220
Constructions en cours	347		196
Matériels de transport aérien et réacteurs	2 139 686	(1)	2 097 128
Matériels de transport aérien en cours	147 585		155 496
Equipement de rechange avionique	75 370		69 785
Matériels d'exploitation	7 344		6 602
Equipements de bureau	33 264		31 956
Matériels de transport roulant	7 061		7 061
Matériels et outillages	4 050		4 023
Installations Agencements Aménagements	12 080		11 998
Total brut	2 478 747		2 436 196
Amortissements	-1 303 793		-1 260 970
Total net	1 174 954		1 175 226

(1) La variation correspond à la dépose de 14 moteurs et à la révision générale de 9 moteurs en 2017.

➔ Tableau des Valeurs Brutes des Immobilisations (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2017	ACQUISITION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2017	AMORTISSEMENT	VCN
TERRAINS	1 779 964				1 779 964		1 779 964
CONSTRUCTIONS	50 365 967	9 052	151 748		50 526 767	46 122 711	4 404 056
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	69 785 447	5 585 015			75 370 462	51 676 727	23 693 735
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	1 719 453 763				1 719 453 763	1 008 825 927	710 627 836
RG	307 812 353	120 286 258		-77 864 889	350 233 723	99 071 634	251 162 089
GV	69 861 500	8 811 365	-2	-8 674 725	69 998 138	38 759 229	31 238 909
AVANCE SUR COMMANDE DES AVIONS	155 495 566	3 510 254	-11 421 042		147 584 778		147 584 778
MATERIEL D' EXPLOITATION	6 601 658	777 218	-35 010		7 343 866	5 525 136	1 818 730
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	7 061 039				7 061 039	6 374 314	686 725
MATERIEL & OUTILLAGE	4 023 305	27 180			4 050 485	3 919 127	131 358
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 956 279	1 291 194	16 887		33 264 360	31 728 141	1 536 219
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 999 344	92 250	-11 848		12 079 746	11 790 371	289 375
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 293 433	89 636			4 383 069	4 155 435	227 634
TOTAL	2 440 489 617	140 479 421	-11 299 266	-86 539 614	2 483 130 159	1 307 948 750	1 175 181 408

➔ Tableau des amortissements (en dinars)

LIBELLE	SOLDE DEBUT 2017	DOTATION	REDRESSEMENT	SORTIE	SOLDE FIN 2017
CONSTRUCTIONS	45 412 341	-279 133	989 503		46 122 711
EQUIPEMENT DE RECHANGE AVIONIQUE	46 406 285	5 317 114	-46 672		51 676 727
PARTIE DURABLE AVION ET REACTEUR	942 110 101	71 836 425	-5 120 599		1 008 825 927
RG	133 484 608	27 970 602	15 481 313	-77 864 889	99 071 634
GV	35 381 955	13 416 147	-1 364 148	-8 674 725	38 759 229
MATERIEL D' EXPLOITATION	5 081 159	444 199	-222		5 525 136
MATERIEL DE TRANSPORT ROULANT	6 091 708	282 606			6 374 314
MATERIEL & OUTILLAGE	3 867 713	59 192	-7 778		3 919 127
EQUIPEMENT DE BUREAU	31 450 317	279 317	-1 494		31 728 141
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 684 518	128 837	-22 984		11 790 371
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 152 879	2 556			4 155 435
TOTAL	1 265 123 583	119 457 861	9 906 919	-86 539 614	1 307 948 750

6.1.3 Immobilisations financières :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Prêts	30 258	(1)	14 501
Titres de participation	153 816	(2)	153 816
Dépôts et cautionnements	22 120	(3)	9 866
Total brut	206 194		178 183
Prov. pour dépréciation des titres de participation et des prêts	-98 245	(4)	-97 347
Total net	107 949		80 836

- (1) L'augmentation correspond essentiellement au reclassement au cours de l'exercice 2017 des prêts exceptionnels, fonciers et de consolidation initialement comptabilisés aux comptes 423 personnel et comptes rattachés (voir note 6.1.7).
- (2) Les participations de Tunisair sont composées essentiellement des parts détenues dans le capital de ses filiales. Le portefeuille titres est ventilé entre Valeurs locales et Valeurs étrangères dans le tableau de la page suivante.
- (3) La variation correspond essentiellement à
- Des blocages de 4.2 M Euro soit 12.28 MDT et 1M USD soit 2.48 MDT et à
 - Un déblocage de 1.5 M USD soit 3.72 MDT, suite émission d'une garantie bancaire de 10 Millions USD en faveur de LUFTHANSA TECHNICS pour réparation moteurs. Les montants ont été débloqués en janvier 2018.
 - Un dépôt de 0.6 MDT (208.000 GBP) relatif à une retenue de garantie de la part de l'acquéreur « worldpay ».
- (4) Le solde de ce poste correspond principalement aux provisions constatées au titre des participations de Tunisair dans ses filiales comme indiqué dans le tableau de la page suivante (97 MDT) ainsi qu'aux provisions pour fonds non transférables (0.6 MDT) et dépréciation des prêts (0.4 MDT).

(1) Les valeurs locales sont détaillées dans le tableau suivant (en dinars):

Société	Nombre d'actions	val nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2016	
TUNISAVIA	359 857	10	2,246	734 790	0	0	0
TUNISAIR HANDLING	240 958	100	100	24 095 840	24 095 840	24 095 840	0
TUNISAIR TECHNICS	826 010	100	99,613	82 281 376	39 164 810	38 389 363	775 447
Tunisair Express	322 673	55	63,058	20 347 015	20 347 015	20 347 015	0
Amadeus Tunisie	3 500	120	100	350 000	0	0	0
Aviation IT Services Africa	36 000	10	0,139	5 000	4 950	4 950	0
Tunisie Catering	54 000	100	100	5 400 000	5 400 000	5 400 000	0
ATCT	59 500	100	100	5 950 000	1 417 135	1 293 841	123 294
Tunis Convention Bureau	50	100	100	5 000	5 000	5 000	0
Tunisie Tradenet	1 000	100	100	100 000	0	0	0
STUSID	1 250	100	100	125 000	0	0	0
STT de Tabarka	400	25	25	10 000	10 000	10 000	0
Société Protunisia	400	10	10	4 000	4 000	4 000	0
Compagnie Tunisienne de navigation	25 867	10	2,066	53 450	0	0	0
CERA	100	10	10	1 000	0	0	0
Foire Internationale de Tunis	450	32	50	22 500	0	0	0
SEPTH	4400	10	9.091	40 000	33 116	33 116	0
SNR	2900	5	5	14 500	0	0	0
Société	Nombre d'actions	Val. nominale de l'action	Valeurs d'acquisitions CMP	Valeurs	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2016	

Société El Fouladh	18 000	5	0,833	15 000	15 000	15 000	0
SOTUTOUR	472	100	100	47 200	47 200	47 200	0
Société Gammarth en liquidation	200	10	10	2 000	0	0	0
SAGEP	60	10	10	600	600	600	0
SODIS	17 142	10	5,583	95 710	0	0	0
			TOTAL 1	139 699 981	90 544 666	89 645 925	898 741

Les valeurs Etrangères sont détaillées dans le tableau suivant :

Société	Nombre d'actions	Val. Nominale de l'action (EUR/USD)	Valeurs d'acquisitions (EUR/USD)	Valeurs historiques (TND)	Provisions		Variation
					31/12/2017	31/12/2016	
SCI-ESSAFA	999	4 321 €	4 321 €	7 264 285	0	0	0
Mauritania Airways	275 400	18,46 \$	18,46 \$	6 565 519	6 565 464	6 565 464	0
SITA-BELGE	10	5 €	5 €	103	0	0	0
SITA – NV	193 769		1,034 \$	286 034	0	0	0
			TOTAL 2	14 115 941	6 565 464	6 565 464	0
			TOTAL 1+2	153 815 922	97 110 130	96 211 389	898 741

6.1.4 Autres actifs non courants :

Cette rubrique enregistre essentiellement les écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères :

	2017		2016
Ecarts de conversion	162 277	(1)	84 479
Charges à répartir	36 988	(2)	44 156
Total	199 265		128 635

- (1) Les pertes latentes, résultant de l'actualisation des échéances à long terme des crédits au cours de change à la date de clôture, sont portées au compte «Ecart de conversion Actif» et sont résorbées linéairement sur la durée restante du crédit ;l'augmentation provient de la dépréciation significative du dinar contre USD et EURO.

	2017		2016
Ecarts de conversion Actifs	210 492		110 276
Résorptions	-48 215		-25 797
Total	162 277		84 479

- (2) Les charges à répartir sont composées des frais de qualification PN, les commissions de garantie de l'Etat, et des primes d'assurance des crédits avions et sont résorbées conformément à la NC10.

6.1.5 Stock :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Stocks consommables catering	4 031		3 629
Stocks habillement	652		497
Autres stocks consommables	1 766		578
Total brut	6 449		4 704
Provisions	- 427		- 427
Total net	6 022		4 277

6.1.6 Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Clients ordinaires	494 060	(1)	390 890
Clients douteux	132 665	(2)	134 190
Total brut	626 725		525 080
Provisions	-132 665		-134 190
Total net	494 060		390 890

(1) Le compte clients ordinaires se compose comme suit :

	2017		2016
TUNISAIR HANDLING	196 225		167 602
TUNISAIR TECHNICS	244 241		202 867
TUNISAIR EXPRESS	13 005		8 345
AISA	560		494
AMADEUS	671		656
TUNISIE CATERING	1 282		1 131
ATCT	-528		64
Autres clients	38 604		9 731
Total	494 060	(i)	390 890

(i) Cette variation de 103 MDT est essentiellement due aux variations suivantes :

- Variation relative aux comptes Filiales 74.3 MDT
- Variation relative aux comptes CASS 8.4 MDT
- Variation relative aux comptes CASH 3.6 MDT
- Variation relative aux clients factures à établir 2.3 MDT
- Variation relative aux factures de redressement 1.2 MDT

(2) Le compte clients douteux se compose comme suit :

	2017		2016
Clients locaux	8 391		8 391
Administration	14 442		14 442
Clients PAX refoulées	1 917		1 917
Agence de voyage et tours opérateurs	11 857		11 857
Clients divers à l'étranger	10 823	(i)	12 348
Compagnies aériennes	83 459		83 459
Fret	154		154
Comptes Clients en cours d'apurement	1 622		1 622
Total	132 665		134 190

(i) Cette variation provient d'une reprise des clients douteux de l'Egypte pour 2.4 MDT et de la constitution provisions compagnies aériennes pour 0.7 MDT

6.1.7 Autres actifs courants :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2017		2016 Retraité	2016
Personnel et comptes rattachés	9 479	(1)	24 103	24 103
Etat et collectivités publiques	71 229	(2)	55 032	55 032
Débiteurs divers	25 872	(3)	23 506	23 506
Divers autres actifs courants	373 102	(4)	359 983	366 581
Total brut	479 682		462 624	469 222
Provisions	-73 753	(5)	-58 637	-58 637
Total net	405 929		403 987	410 585

(1) Le poste personnel et comptes rattachés se détaille comme suit :

	2017		2016
Personnel avances	8 776		6 491
Prêts au personnel	-	(i)	15 525
Prise en charge maladies	3 791		4 839
Autres comptes	-3 088	(ii)	-2 752
Total net	9 479		24 103

(i) Cette variation est due au reclassement du solde des prêts fonciers, des prêts consolidations et des prêts exceptionnels aux comptes 26 immobilisations financières (voir note 6.1.3).

(ii) Il s'agit du fond de secours (0.3 MDT) et de la régularisation du bilan fonds social (2.7 MDT)

(2) Le poste Etat et collectivités publiques se détaille comme suit :

	2017		2016
ETAT crédit de TVA	46 449	(i)	31 844
TVA à l'étranger à récupérer	867		1 426
Etat retenues à la source subies	1 319		542
Etat TVA sur autres biens et services	21 633		21 257
Autres	961	(ii)	-37
Total	71 229		55 032

(i) Cette augmentation est justifiée par le report de la TVA relatif à l'exercice 2017 pour 25 MDT et la restitution du crédit de TVA pour 10.4 MDT.

(ii) Il s'agit essentiellement des acomptes provisionnels

(3) Ce poste enregistre essentiellement les dividendes à recevoir (18.3 MDT), les divers produits à recevoir (5.4 MDT dont avoir Lufthansa relatif au volume discount 2017 pour 3.1 MDT) et les débiteurs divers douteux (1.7 MDT).

(4) Le poste divers autres actifs courants s'analyse comme suit :

	2017		2016 Retraité	2016
Créance Tunisair Technics	296 062		286 792	286 792
Ventes BSP à encaisser	51 039	(iii)	55 170	55 170
Charges constatées d'avance	1 485		232	232
Autres (comptes transitoires et d'attentes)	24 516	(iv)	17 789	24 387
Total brut	373 102		359 983	366 581

(iii) Il s'agit des ventes BSP relatives essentiellement au mois de décembre à encaisser en janvier 2018. La variation est due essentiellement à l'encaissement en 2017 des ventes BSP Egypte pour l'exercice 2016 et antérieur et à la comptabilisation des ventes BSP Tunisie au niveau du compte 411000.

(iv) Voir note 6.2.1.3.

(5) La variation de 15 MDT correspond aux provisions constituées pour dépréciation des comptes débiteurs suivants :

COMPTE	LIBELLE	PROVISION
425000	PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	505 321
461249	DIFFERENCE DE CAISSE A L'ETRANGER	811 295
432300	ETAT RETENUE SUR SALAIRES	55 600
461256	ERREUR TARIFAIRE A REGULARISER	1 159 143
461270	BASE BILLETS RPA A REGULARISER	2 443 208
461302	FACTURES A REGULARISER CIES AERIENNES-PASSAGES	4 800 000
461999	REPORT ANT 1994 FACT RED FRET ETRANGERS	647 281
468141	REGLT L.T.A P/M.C.O.	1 305 868
468188	VENTES CARTE DE CREDIT	925 632
468213	REGLMT.POSTE TRANSP.P.C.E A REAFACT.PTT	494 368
468356	REG. ADMA / ACM / CA	1 968 577
TOTAL		15 116 293

6.1.8 Actifs non courants destinés à être vendus (en KDT) :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016	
Appareils	Nombre	Solde	Nombre	Solde
A 300	2	4 440	3	6 300
B 737	2	4 349	2	4 022
Total	5	8 789	5	10 322

6.1.9 Placements et autres actifs financiers :

	2017	2016
Echéances à court terme sur prêts	2 177	2 901
Blocage de fonds sur ouverture de Crédits Documentaires	-305	-305
Echéances impayées sur prêts	5 670	5 270
Intérêts courus à recevoir	461	722
Total brut	8 003	8 588
Provision pour dépréciation des prêts et chèque impayés	-5 772	-5 371
Total net	2 231	3 217

6.1.10 Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017	2016
Banques + CCP	135 599	125 333
Caisses	597	690
Titres de placements	0	103 390
Total	136 196	229 433

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

6.1.11 Capitaux propres :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2017		2016
Capital social	106 199	(1)	106 199
Réserve légale	10 620		10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	457 474	(2)	460 405
Autres capitaux propres	-		-
Modifications comptables	-19 858	(3)	-
Résultats reportés	-671 531		-506 050
Total net	-117 096		71 174
Résultat de l'exercice	-206 581		-165 481
Total capitaux propres avant affectation	-323 677		-94 307

(1) Le capital social de la compagnie est réparti comme suit :

	2017		2016
ETAT TUNISIEN	68 882		68 882
CNSS (participation publique)	4 242		4 242
CNAM (participation publique)	1 772		1 772
CNRPS (participation publique)	4 138		4 138
AIR France	5 926		5 926
PETITS PORTEURS	21 239		21 239
Total	106 199		106 199

(2) Les autres réserves et fonds d'investissement se composent de :

	2017		2016
FONDS D'INVESTISSEMENT	10 402		10 402
FONDS DE RESERVES EXTRAORDINAIRES	338 189		338 189
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	4 236	(i)	7 167
RESERVES SPECIALES D'INVESTISSEMENTS	53 761		53 761
RESERVE SPECIALE DE REEVALUATION	50 886		50 886
Total	457 474		460 405

(i) La variation s'explique par :

- Les dons accordés et les remboursements des cotisations fonds social et de solidarité qui s'élèvent à -7 MDT.
- Les cotisations employés 2017 ainsi que la facturation aux filiales des cotisations employés et employeurs +4 MDT.

(3) Cette variation se rapporte à :

- la régularisation d'une écriture comptable erronée relative aux réductions sur ventes fret qui remonte à l'exercice 2014 et qui a impacté l'exercice 2016 pour le montant de 6.6 MDT. (Voir point (3) note 6.2.1.Revenus)
- la constatation des réceptions reçues durant l'exercice 2016 et antérieurs et comptabilisées au cours de l'exercice 2017 pour 2.4 MDT. (Voir point (3) note 6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés)
- le reclassement parmi les capitaux propres des charges relatives aux exercices antérieurs et initialement comptabilisées au cours de l'exercice 2017 aux comptes LIMOCA avec racine 8, pour 10.8 MDT. (Voir note 6.2.10 Autres charges d'exploitation)

Tableau de variation des capitaux propres (en millier de dinars)

	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017 RETRAITES	CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2017	Variation des autres capitaux propres	Résultat 2017	Modifications comptables	CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017
Capital social	106 199	106 199				106 199
Réserve légale	10 620	10 620				10 620
Autres réserves et fonds d'investissement	460 405	460 405	-2 931			457 474
Autres capitaux propres	0	0				0
Modifications comptables	-4 616	0			-19 858	-19 858
Résultat reporté	-686 773	-671 531				-671 531
Résultat de l'exercice	0	0		-206 581		-206 581
Total capitaux propres avant affectation	-114 165	-94 307				-323 677

6.1.12 Emprunts :

Ce montant représente le montant restant dû sur les emprunts contractés pour financer l'achat des avions et les réparations des réacteurs.

	2017		2016
Emprunts pour acquisition des avions	696 921		694 705
Emprunts pour exploitation	60 826		107 828
Emprunt pour financement réacteurs	102 335		26 539
Total	860 082		829 072

6.1.13 Provisions pour risques et charges :

Le détail de cette rubrique est résumé dans le tableau suivant :

	2017		2016
Provisions pour risque fournisseurs débiteurs	65		65
Provisions pour litiges commerciaux	2 271		3 345
Provisions pour affaires prud'homales	1 868		1 868
Provisions pour comblement de passifs des filiales	23 751	(1)	22 794
Provisions risque social	20 946		18 239
Provision fond social	10 000	(2)	10 000
Provisions pour commissions sur garantie de l'état	9 989	(3)	7 088
Autres provisions pour litiges	933		933
Total	69 823		64 332

(1) Cette provision est constituée de :

- 18 MD au titre de l'affaire Mauritania AIRWAYS dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif de la société en liquidation.
- 5.4 MD au titre de la situation nette de la filiale AISA dont la réintégration par absorption est imminente.

(2) Provisions pour départ à la retraite

(3) Commissions sur garanties de l'état pour les crédits suivants : (9.505 MUSD auprès de Attijari, 24.270 MUSD auprès de ABC, 10 MDT auprès de Attijari, 5 MDT auprès de l'UIB, 106 MDT auprès de Attijari et 242.276 MUSD auprès de Citi Bank)

6.1.14 Autres passifs non courants :

Il s'agit des écarts de conversion enregistrés au titre des avances pour acquisition des avions. La variation provient de l'augmentation du taux dollar.

	2017		2016
Ecart de conversion Passifs	40 013		32 437
Résorptions	-9 523		-5 865
Total	30 490		26 572

6.1.15 Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 Retraité	2016
Fournisseurs d'exploitation	1 376 366	(1)	1 171 767	1 171 767
Fournisseurs d'immobilisation	56 528		54 890	54 890
Fournisseurs, Compagnies Aériennes	9 146	(2)	7	7
Fournisseurs, factures non parvenues	16 587	(3)	29 471	16 211
Fournisseurs, retenues de garantie	165		165	165
Fournisseurs, intérêts courus	-64		-64	-64
Fournisseurs, avances et acomptes	-24 939	(4)	-6 679	-6 679
Provision Fournisseurs soldes débiteurs reportés	21 409	(5)	11 678	11 678
Compte liaison notes de frais	3 041	(6)	-	-
Total	1 458 239		1 261 235	1 247 975

(1) Ce poste se détaille comme suit :

	2017		2016
OACA	566 794		417 920
TUNISAIR TECHNICS	496 600		457 147
TUNISAIR HANDLING	171 743		152 827
TUNISIE CATERING	23 811		30 171
TUNISAIR EXPRESS	5 002		4 386
AISA	4 496		3 492
ATCT	692		618
Autres fournisseurs d'exploitation	107 228		105 207
Total	1 376 366		1 171 768

(2) Il s'agit essentiellement du solde du compte 402200 Amadeus IT Group SA qui s'élève à 4.8 MDT (Factures de redevance électronique de réservation relatives aux mois de novembre et décembre 2017 réglées pendant la première période de janvier 2018).

Cette variation provient du fait que la 3^{ème} et 4^{ème} période ICH de l'exercice N n'était comptabilisée qu'au cours du mois de janvier N+1 lors du règlement, en contre partie des comptes à racine 8. Ces montants ont été reclassés en modifications comptables. (Voir note 6.1.11.3 Modifications comptables)

(3) La variation de 13.2 MDT Correspond au retraitement de l'effet des modifications comptables correspondant à la constatation des réceptions reçues durant l'exercice 2016 et antérieurs et comptabilisées au cours de l'exercice 2017 des et des factures relatives à l'exercice 2016, non parvenues au 31/12/2016 et comptabilisées au cours de l'exercice 2017 (Voir note 6.1.11.3)

(4) La variation correspond à la constatation d'une avance de 15 MDT accordée à Tunisair Technics au titre du réacteur 731-609 facturé en 2017 et entré en exploitation en 2018

(5) La variation correspond à la constatation d'une provision pour risques et charges de l'ordre de 9.7 MDT (6 MDT pour dépréciation créance AISA et 3.7 MDT fournisseurs débiteurs)

(6) Il s'agit des bons de paiements édités et non honorés au 31/12/2017.

6.1.16 Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	2017		2016
Créditeurs divers	18 775	(1)	33 407
Titres de transport non encore honorés	92 641	(2)	67 136
Personnel et comptes rattachés	25 180	(3)	21 892
Etat et collectivités publiques	14 423	(4)	-15 962
Actionnaires, dividendes à payer	-		391
Divers autres passifs courants	57 033	(5)	65 026
Total	208 052		171 891

- (1) Ce poste correspond essentiellement aux cotisations CNSS
- (2) Ce poste enregistre les titres de transport (TKT, MCO, BCB, EMD et LTA) émis entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017 mais non encore utilisés à la date de la clôture de l'exercice.
- (3) Ce poste reflète essentiellement les provisions pour congés non soldes pour 14.4 MDT, les primes 4^{ème} trimestre PS pour 1.6 MDT et les primes 4^{ème} trimestre et charges variables PN pour 4.2 MDT
- (4) Variation suite régularisation du compte 438600 receveur des finances à payer suite restitution crédit de TVA pour le montant total de 24 MDT
- (5) Ce poste enregistre essentiellement les fonds reçus de l'état au titre de sa participation au plan de redressement de Tunisair pour 52 MDT.

6.1.17 Autres passifs financiers :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Echéances à moins d'un an sur emprunts	228 847		185 949
Intérêts courus et non échus sur emprunts	3 767		2 078
Total	232 614		188 027

NOTES A L'ETAT DE RESULTAT

6.2.1 Revenus :

Les revenus se détaillent comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Revenus de l'activité de transport	1 317 879	(1)	1 013 668	1 020 266
Rev. de l'activité d'assistance aux compagnies. aériennes	7 936	(2)	3 982	3 982
Total	1 325 815		1 017 650	1 024 248

(1) Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Transport des passagers et de bagage	1 293 266	(i)	995 561	995 561
Transport du fret et de la poste	37 671		27 703	27 703
Réductions sur ventes fret	-13 058	(3)	-9 596	-2 998
Total	1 317 879		1 013 668	1 020 266

(i) Le détail de ce poste se présente comme suit :

	2017		2016
Revenus « Régulier+Supplémentaire+ pèlerinage »	783 480		607 210
YQ + YR	224 052		183 720
Revenus activité « Charter » et « Frètement »	63 282		40 507
Recettes BCB (Billet Complémentaire de Bagage)	3 171		4 295
Redevances d'embarquement et de sécurité collectées	220 142		160 675
Fidelys	-861		-846
Total	1 293 266		995 561

(1) La hausse des revenus de l'activité transport est due à la progression de l'activité régulière :

- En termes de trafic passagers régulier de 11.3% (3.138.943 passagers en 2017 contre 2.819.512 passagers transportés en 2016) de l'activité supplémentaire de 22.8% (56.579 passagers en 2017 contre 46.067 passagers transportés en 2016).
- En termes de production en siège de 7% pour l'activité régulière et 12.4% pour l'activité supplémentaire

La hausse des revenus de l'activité charter est due à la progression :

- En termes de trafic passagers de 159.9% en 2017 par rapport à 2016 (109 122 pax en 2016 contre 283 655 en 2017).
- En termes de sièges offerts de 143.2% passant de 141 408 sièges en 2016 à 343 907 sièges en 2017.

(2) Cette hausse est due à la hausse du cours de change, la quasi-totalité des recettes d'assistance fret est en devises

(3) L'augmentation des réductions sur ventes fret est expliquée par le fait que le solde 2016 tient compte d'une écriture de redressement de 6 234 KDT relative à l'ajustement des tarifs concédés au profit des transitaires accordés en 2015. Cette écriture est erronée et a été régularisée par le débit du compte 128000 Modifications comptables.

Les réductions réellement accordées s'élèveraient à 9 232 KDT et l'augmentation des réductions accordées (41%) reste proportionnelle à l'augmentation des recettes fret (36%). La proportion des réductions accordées par rapport au chiffre d'affaires reste quasi inchangée (33% en 2016 contre 35% en 2017).

6.2.2 Autres produits d'exploitation :

	2017		2016
Commissions sur ventes de titres de transport	736		875
Produits des comptes de réconciliation	11 331	(1)	22 520
Produits sur émissions des LTA	17 036	(2)	8 875
Produits des redevances pour concession VAB	15 631		12 678
Pénalité sur remboursement billets	17 265		14 527
Subvention avance/TFP	2 207	(3)	0
Produits amadeus	2 781		1 038
Divers autres produits	2 649		1 367
Total	69 636		61 880

(1) Le compte « Produits des comptes de réconciliation » enregistre les produits générés par l'apurement des Titres de transport vendus avant le 1er janvier 2016 n'ayant pas été utilisés au 31 décembre 2017. La baisse de cette rubrique est essentiellement due à la réconciliation totale en 2016 des anciens stocks MCO pour 8.9 MDT.

(2) La hausse des revenus du transport fret est due à l'augmentation du tonnage fret transporté par Tunisair à l'import et à l'export qui a évolué de 40% en 2017 avec 7,266 Tonnes par rapport à 2016 avec 5,177 Tonnes.

(3) Il s'agit d'une subvention accordée par le Centre National de Formation Continue et de Promotion Professionnelle suite à la réalisation du plan pédagogique et financier des opérations de formation de 2017 et à la résorption du montant de l'avance TFP (60 % de la charge TFP 2016).

6.2.3 Achats d'approvisionnements consommés :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Carburant avions	280 883	(1)	176 613	176 613
Approvisionnement Catering	28 928		31 267	30 065
Autres approvisionnements consommés	7 162		7 188	7 125
Total	316 973		215 068	213 803

(1) Cette augmentation est due à :

- L'augmentation de 18.6% du volume en tonnes (196.758 en 2017 contre 195.934 en 2016)
- L'augmentation de 30.9% du prix moyen par tonne (1437 en 2017 contre 1098 en 2016)
- L'augmentation de 12% de la moyenne du cours du marché interbancaire du dollar (2.4138 en 2017 contre 2.1543 en 2016)
- L'augmentation de 28.4% du prix du baril (54.25\$ en 2017 contre 42.27\$ en 2016)

6.2.4 Charges de personnel :

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Personnel au sol	138 521	(1)	125 994	125 994
Personnel navigant technique	64 047	(2)	54 977	54 964
Personnel navigant commercial	39 631	(3)	35 581	35 581
Provisions pour congés payés	422	(4)	3 650	3 650
Total	242 621		220 202	220 190

(1) Cette augmentation est due essentiellement à :

- Augmentation masse salariale PLE de 0.5 MDT suite avancements PLE
- Augmentation indemnité de poste et prime de rendement PTE de 1.6 MDT suite création de postes PTE et augmentation du cours de change
- Cotisation employeur fonds social pour 1 MDT
- Constatation prise en charge maladie relatives aux exercices 2015 et 2016 pour 1.4 MDT
- Octroi de la 2^{ème} tranche de l'augmentation salariales 2015-2016 pour 2 MDT et de l'indemnité spécifique 2016-2017-2018 pour 2 MDT

(2) Cette augmentation est due à :

- Augmentation du taux horaires pour les PNT
- Augmentation des heures de vol de 6% (65.250 en 2017 contre 61.726 en 2016)
- Augmentation de l'effectif des PNT de 301 en 2016 à 313 en 2017
- Augmentation des frais de formation et qualification PNT de 2.5 MDT

(3) Cette augmentation est due à :

- Augmentation des heures de vol
- Augmentation de l'effectif des PNC de 803 en 2016 contre 847 en 2017
- Augmentation des commissions sur ventes à bord de 1 MDT

(4) Le solde 2017 se détaille comme suit :

	SOLDE 2016	-REPRISES	+PROVISIONS	CONGES PAYES	SOLDE 2017
Provisions pour congés payés PLE	534	-769	961	322	514
Provisions pour congés payés PTE	-	-180	275		95
Provisions pour congés payés PS	-116	-2 746	4 117		1 371
Provisions pour congés payés PNT	1 665	-5 792	6 223		431
Provisions pour congés payés PNC	1 567	-4 837	2 848		-1 989
Total	3 650	-14 324	14 424	322	422

6.2.5 Dotations aux amortissements et aux provisions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Dotations aux amortissements	126 824		124 575
Dotations aux provisions	30 278	(1)	44 090
Reprises sur provisions	-3 505	(2)	-9 175
Total net	153 597		159 490

- (1) Les dotations aux provisions constatées en 2016 concernent essentiellement : une provision fidelys selon la probabilité d'utilisation des miles conformément à IFRIC 13 « programme de fidélisation de la clientèle » et ce à raison de 5.7MDT ; une provision sur risque social et fond social de 22MDT et une provision pour dépréciation des créances de 7.5 MDT.

En 2017 : les provisions constatées sont 2.7 MDT pour risque CNSS, 0.9 MDT pour complément Fidelys, 0.9 MDT pour complément Mauritania Airways, 6 MDT pour dépréciation créance AISA, 3.7 MDT pour dépréciation des comptes fournisseurs débiteurs, 0.7 MDT pour dépréciation des créances et 15.1 MDT pour dépréciation des comptes autres actifs courants (voir note 6.1.7.5).

- (2) Les reprises sur provisions opérées en 2016 sont composées essentiellement de 2.5MDT (fidelys) et 3.3 -MDT (affaires prud'homales).

La reprise sur provisions 2017 est relative à la reprise sur provisions BSP Egypte pour 2.4 MDT et affaires commerciales pour 1 MDT.

6.2.6 Redevances aéronautiques :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Redevances de route	115 882		89 259	88 929
Redevances d'atterrissage	57 430		40 936	40 936
Redevances d'embarquement	174 458		126 555	126 576
Redevances de réservation électronique	62 383		46 799	43 714
Diverses autres redevances	42 513		32 429	32 408
Total	452 666		335 978	332 563

L'augmentation des redevances aéronautiques (essentiellement à l'étranger +71 MDT) est due à l'évolution de l'activité et à l'augmentation des cours de change.

6.2.7 Assistance fournie aux avions:

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Assistance Commerciale en Tunisie	20 415		16 461	16 461
Assistance Commerciale à l'étranger	102 198	(1)	79 880	78 701
Assistance Technique en Tunisie	85 953	(2)	77 643	77 643
Assistance Technique l'étranger	3 337		3 103	3 016
Assistance FRET	6 632		4 126	3 974
Assistance Catering	1 367		2 890	2 895
Total	219 902		184 103	182 690

(1) L'augmentation de l'assistance commerciale et fret est due à l'évolution des activités passage et fret.

(2) L'augmentation de l'assistance technique de 8 MDT est due à :

- La facturation mensuelle TT de 3 MDT au titre de la main d'œuvre (+36 MDT)
- La révision de la facturation forfaitaire mensuelle TT de 7 MDT en 2016 à 5.5 MDT en 2017 (-18 MDT)
- Constatation avoirs LHT suite volume discount 2017, avoirs CFM International France et avoirs Tunisair Technics pour un total de (-10 MDT).

6.2.8 Commissions sur Vente de titres de transport :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Commissions sur vente Titre de transport	9 991		7 904	7 899
Commissions incitatives accordées	4 029	(1)	2 222	1 067
Super commissions	158		191	191
Commissions sur ventes LTA	234		246	246
Total	14 412		10 563	9 403

(1) L'augmentation des commissions incitatives accordées aux agences de voyages est due à la hausse des ventes et à l'octroi en 2017 des commissions relatives à 2015 pour 705 KDT et au 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2016 pour 606 KDT.

6.2.9 Loyer avions :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Loyer avions	32 790	(1)	6 516
Total	32 790		6 516

(1) Cette augmentation est due à l'immobilisation de 5 avions courant 2017, la hausse de l'activité transport et la hausse du taux de conversion de l'euro.

6.2.10 Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

	2017		2016 RETRAITE	2016
Loyers et charges locatives	8 436		6 286	5 928
Frais de Publicité, publications et relations publiques	9 214		7 347	7 179
Frais postaux et télécommunications	10 390		11 300	11 743
Documentation générale	2 009		2 671	2 665
Frais d'hébergement et de repas PAX	5 403		2 150	2 165
Frais d'hébergement PN	8 201		6 307	6 175
Frais de transports (réacteurs, pax, fret, PN..)	2 744		1 449	1 333
Frais de mission	1 278		1 155	1 155
Divers droits et taxes	6 709		6 006	6 006
Dédommagement client	3 698		1 597	1 528
Frais de repas PN	8 435		8 299	8 299
Frais d'entretien et de réparation	1 378		924	907
Frais de services bancaires et assimilés	4 762		4 535	4 525
Services extérieurs LIMOCA	-	(1)	7 038	7 038
Assurance des avions	6 567		7 625	7 089
Divers honoraires	4 348		2 669	2 442
Frais participation CASS+BSP	1 211		1 252	1 252
Diverses autres charges d'exploitation	2 895		3 183	2 981
Total	87 678		81 793	80 414

(1) Cette variation est due à la constatation en 2017 des charges relatives aux exercices antérieurs parmi les capitaux propres d'ouverture. (Voir note 6.1.11.3 Modifications comptables)

6.2.11 Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	2017		2016
Intérêt des emprunts	15 811	(1)	11 573
Dot. aux prov. pour dépréciation d'éléments financiers	899	(2)	990
Autres charges financières	632	(3)	6 423
Total	17 342		18 986

- (1) L'augmentation des intérêts est due à la hausse des taux du marché (Libor 3M, 6M, et TMM), à l'engagement de nouveaux emprunts (106 MDT pour maintenance réacteurs et 20 MDT exploitation) et à la variation du taux de change
- (2) Il s'agit de la provision pour dépréciation des titre ATCT (0.123 MDT) et TT (0.775 MDT)
- (3) La baisse des autres charges financières est due à la baisse des intérêts de retards de 2.5 MDT et des provisions pour risques et charges financiers de 3 MDT (provisions 2016 relatives au comptes AISA et comptes débiteurs non mouvementés)

6.2.12 Produits des placements et autres produits financiers :

Les produits des placements et autres produits financiers se composent des éléments suivants :

	2017		2016
Intérêts des placements	-		213
Rémunération des comptes bancaires	2 067		344
Intérêts de retards facturés	209		93
Dividendes reçus	13 036	(1)	10 207
Revenus des Prêts à long terme	120	(2)	1 032
Reprise sur provision sur éléments financiers	-		335
Total	15 432		12 224

(1) Il s'agit des dividendes reçus des sociétés AMADEUS Tunisie pour 11.67 MDT et SCI ESSAFA pour 1.35 MDT

(2) La baisse des revenus des prêts est due à :

- L'annulation des revenus du prêt accordé à Tunisair Handling qui a été provisionné
- Le remboursement du prêt BNA

6.2.13 Gains de Change et Autres gains ordinaires :

Cette rubrique se détaille comme suit :

	2017		2016
Gains de change	30 705		21 918
Produits nets sur cessions d'immobilisation	694		171
Autres gains sur éléments non récurrents	7 726	(1)	986
Divers autres gains ordinaires	218		454
Total	39 343		23 529

(1) Il s'agit essentiellement des avoirs ROLLS ROYCE au titre des années 2015, 2016 et 2017 et ce en application des clauses contractuelles relatives à la révision des moteurs A 330

6.2.14 Pertes de change et autres pertes ordinaires :

Les pertes de change et autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

	2017		2016
Pertes de change	105 728	(1)	60 182
Pénalités et amendes	314		543
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	11 503	(2)	-
Autres pertes sur éléments non récurrent	-		85
Autres charges diverses ordinaires	-		979
Charges diverses ordinaires LIMOCA	-		224
Total	117 545		62 013

- (1) L'augmentation des pertes de change provient essentiellement de la hausse des cours de change comme suit : 6.2% pour le dollar (2.4839 en 2017 ; 2.3389 en 2016) et 21.3% pour l'euro (2.9478 en 2017 ; 2.4301 en 2016) ce qui a engendré :
- L'augmentation de 81% de l'effet de l'actualisation des emprunts libellés en monnaie étrangère (une augmentation de 30 MDT) pour atteindre 66.3 MDT.
 - L'augmentation de 67% de l'effet de change relatif aux règlements (une augmentation de 15.8 MDT) pour atteindre 39.4 MDT.
- (2) Il s'agit de la remise à zéro de la valeur comptable nette de 6 réacteurs envoyés pour RG (7.5 MDT) et 6 avions envoyés pour GV (3.5 MDT)

NOTES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

La méthode adoptée pour la présentation de l'état des flux de trésorerie est la méthode directe (méthode de référence) qui consiste à fournir des informations sur les principales catégories de rentrées et de sorties de fonds et ce, par un système de codes spécifiques à tous les comptes, généraux ou particuliers, mouvementés dans les journaux de trésorerie : Banques, C. C. P et Caisses.

Les encaissements et les décaissements de fonds de l'exercice sont classés en activité d'exploitation, d'investissement et de financement.

6.3.1 Flux de trésorerie liés à l'exploitation :

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont essentiellement issus:

- 1/ Des rentrées de fonds découlant de la vente de billets de transport et de «LTA » par les agences locales et à l'étranger.
- 2/ Des rentrées de fonds provenant de l'assistance commerciale et technique des compagnies tierces, collectées par Tunisair.
- 3/ Des encaissements provenant des commissions perçues sur les ventes de titres et des divers autres revenus.
- 4/ Des règlements de facturation de biens et de services fournis par des fournisseurs ou des créiteurs divers.
- 5/ Des paiements au personnel ou pour leurs compte.
- 6/ Des rentrées et sorties de fonds vis-à-vis des compagnies d'assurance.
- 7/ Des intérêts versés y compris les intérêts sur emprunts.
- 8/ Des paiements d'impôts sur les bénéfices et divers autres impôts et droits.

6-3-1-1 : Les encaissements reçus des clients se détaillent comme suit :

		2017	2016
Encaissements des clients en Tunisie et à l'étranger		672 498	498 580
Encaissements des Ventes B. S. P		506 904	521 239
Total net		1 179 402	1 019 819

6-3-1-2 : Cette rubrique comporte les postes suivants :

		2017	2016
Sommes versées aux fournisseurs		-824 555	-620 988
Sommes versées au personnel		-263 959	-243 357
Total		-1 088 514	-864 345

6.3.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement :

Les mouvements de trésorerie liés aux activités d'investissement comprennent essentiellement :

- ➔ Les décaissements effectués pour l'acquisition des avions et les frais y afférents (assurances crédit avions), des réacteurs et des équipements avioniques, du matériel d'exploitation en piste et d'autres immobilisations corporelles.
- ➔ Les encaissements découlant du remboursement de prêts, de la cession d'obligations et de participations ainsi que les intérêts et les dividendes reçus.

6.3.3 Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité :

		2017	2016
Gain de change		16 524	13 270
Pertes de change		-9 800	-30 074
Total		6 724	-16 804

NOTES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN

1- Engagements donnés :

Les engagements donnés se détaillent comme suit :

	2017	2016
Crédits documentaires ouverts et non utilisés	-	-
Cautions données	6 910	16 199
Total	6 910	16 199

2 -Engagements reçus :

Les engagements reçus se détaillent comme suit :

	2017	2016
Cautions reçues en dinars	1 384	1 225
Garanties bancaires reçues en devises	590	486
Cautions reçues en devises	127	169
Total	2 101	1 880

3 -Cautions solidaires:

Ci-dessous la liste des cautions fournies par Tunisair en faveur de sa filiale Tunisair -Express et ce, en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés à cette société dans le cadre de financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900.

Montant de la caution (TND)	Bénéficiaire	Date	Reliquats en principal au 31-12-2017 (mDT)	Reliquats en principal au 31-12-2016 (mDT)
6 000 000	BIAT	13/01/2009	450	750
5 000 000	AMENBANK	13/01/2009	250	1 050
6 000 000	BNA	13/01/2009	2 297	2 756
3 000 000	ATB	13/01/2009	370	602
26 043 795	Etat Tunisien	10/03/2008	15 098	17 654

Par ailleurs, Tunisair s'est portée Cautions des crédits octroyés par AMEN BANK et la BIAT au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de la fidélisation de ce personnel suite à la vague de départ en détachement auprès d'autres compagnies étrangères enregistrée depuis 2008.

En cas d'une mise en jeu de cette caution, suite insuffisance de rendement des investissements en CEA, Tunisair règle les sommes dues à la banque et se fait rembourser par des retenues sur les salaires du personnel navigant.

Le solde de ces cautions s'élève au 31/12/2017 à **47.197 MD**.

4- Garanties données et reçues au titre des Emprunts pour le financement du plan de flotte 2010-2018

Rang et modèle	N° immatriculation	Date de livraison	Bailleur	Nom de la SPC	Dev	Montant du crédit	Date du contrat crédit	Engagements	
								Donnés	Reçus
1 ^{er} A320-214	TS IMR	25-juin-10	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	31 998 419,36	21-juin-10	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
2 ^{ème} A320-214	TS IMS	06-mai-11	CA-CIB + TFB	Bourguiba Lease	EUR	27 983 700,74	22-avr-11	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	
3 ^{ème} 320-214	TS IMT	13-juill-12						Hypothèque de premier rang en faveur de la BNA en garantie d'un crédit de 10 M€ (2015) et d'un crédit de 10 MD (2016)	
4 ^{ème} A320-214	TS IMU	12-févr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	36 573 128,82	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
5 ^{ème} A320-214	TS IMV	30-avr-13	Bayersch Landes Bank	IBN EL Jazzar Lease	EUR	37 358 045,13	06-juin-13	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
6 ^{ème} A320-214	TS IMW	28-nov-14	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	40 491 902,51	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
1 ^{er} A330-200	TS IFM	08-juin-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	86 537 231,25	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat
2 ^{ème} A330-200	TS IFN	24-août-15	Bayersch Landes Bank	Farhat HACHED	EUR	87 693 925,32	15-mai-15	Hypothèque de premier rang en faveur de la SPC	crédit garanti par l'Etat

✈ Autres garanties de l'Etat

- ✓ crédit à MT de 9,505 M\$ (Attijari) pour le financement de l'acquisition d'un moteur de rechange
- ✓ crédit à MT de 130 MD (Pool Attijari) pour le financement du programme de 2017 de révision des réacteurs (106 MD utilisés en 2017 et 24 MD utilisés en 2018)
- ✓ crédit à MT de 24,27 M\$ (ABC) pour le financement des avances sur A320 Néo
- ✓ crédit à MT de 20 M\$ (Amen Bank) pour le financement des avances sur A320 Néo
- ✓ crédit à MT de 4 MD (STB) pour le financement de l'avance en Compte Courant Associé accordée à Tunisie Catering

NOTES SUR LES PARTIES LIEES

1- Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables (en KDT):

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Fournisseurs et comptes rattachés	-496 600	-171 743	-5 002	-23 811	-692	4 496	-10
Fournisseurs factures non parvenues	-	-	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	244 241	196 225	13 005	1 282	-528	560	671
Clients Factures non établies	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés du groupe et associés	296 062	-	-	-	-	-	-

2- Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe (en KDT) :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	SCI ESSAFA	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	986	9 185
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	1 351	11 671
Encours du principal des prêts	-	-	3 142	-	-
Intérêts courus non échus	-	-	43	-	-
Principal prêts provisionnés	-	990	1 800	-	-
Intérêts échus non remboursés	-	332	492	-	-

Rapport Général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne de l'Air « TUNISAIR » SA

Rapport sur l'audit des états financiers

I. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « TUNISAIR-S.A », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017 faisant ressortir un total de 2 535 623 KDT, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un résultat déficitaire après modification comptable de 226 439 KDT, et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. Fondement de l'opinion avec réserves

Sur la base de notre audit des états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2017, les réserves suivantes ont été soulevées :

1. Système d'information « ERP »

Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le nouveau système d'information mis en place par la société « TUNISAIR-S.A » du point de vue documentation, implémentation, validation préalable des données, paramétrage, conduite et sauvegarde des opérations de migration et de bascule, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit.

Un plan d'amélioration du système d'information a été initié en 2011 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2017 demeure partielle pour la plupart des modules, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière et, en particulier, la qualité de la piste d'audit des écritures comptables.

Cette situation peut entraîner un risque d'altération des données et des informations à défaut de finalisation des actions correctives, notamment par la réception et la mise en production des différents composants du nouveau système d'information.

Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2020.

2. Limitation des travaux

Nous avons rencontré lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations :

a-Aucun avocat, sur les six mandatés par la société « TUNISAIR-S.A », n'a répondu à nos demandes d'information sur les litiges en cours ;

b- Le nombre élevé de corrections comptables introduites au niveau du système, ainsi que l'indisponibilité de supports permettant de retracer les dites opérations (alignements fournisseurs, corrections clients, opérations sur les stocks, comptes de liaison oracle) ;

c- L'absence des fiches d'inventaire et des travaux de rapprochement des stocks comptabilisés au 31 décembre 2017 qui ont conduit à la constatation d'un écart positif de 4 232 KDT pour ramener la valeur des stocks à un montant total net de 6 022 KDT ;

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, constituent de par leur importance une éventualité dont la probabilité et le montant ne peuvent être évalués avec approximation suffisante.

3. Immobilisations

3.1- Inventaire des immobilisations

La société n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, le matériel avionique compris (Avions et réacteurs). En effet, à la date de rédaction du présent rapport aucun rapport d'inventaire visant à établir le recensement physique des immobilisations et le rapprochement avec les données comptables au 31 décembre 2017 n'a été établi par la société « TUNISAIR-S.A ».

Cette situation ne répond pas aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur de ces biens portés à l'actif du bilan à la même date.

3.2- Projets Informatique (AISA)

Les prestations informatiques facturées par la société filiale « A.I.S.A », courant l'année 2017 à « TUNISAIR -S.A » sont de l'ordre de 9 106 KDT. Le montant desdites charges arrêté sur la base du contrat d'externalisation et les avenants subséquents n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et les travaux de maintenance. Par ailleurs, les avances consenties à la

société « A.I.S.A » pour un total de 5 992 KDT demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises. Au 31 décembre 2017, l'avance a été totalement provisionnée.

Par conséquent, les projets informatiques développés par la société « A.I.S.A » pour le compte de la société « TUNISAIR-S.A » (ERP, BPR, CARGO, SAT6...), non recensés par un cahier des charges, ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société « A.I.S.A » pour le compte de la société « TUNISAIR-S.A ».

3.3- Actifs destinés à la vente

Le poste « Actifs détenus en vue de la vente » correspond à la juste valeur de quatre appareils destinés à être cédés pour un montant total de 8 789 KDT, dont deux Boeing B737 représentant 4 349 KDT et deux Airbus A300 estimés à 4 440 KDT.

Toutefois, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la livraison des appareils Boeing ne s'est pas concrétisée. L'absence d'information sur la juste valeur des avions Boeing et des mesures nécessaires pour finaliser le plan de vente, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations et des changements qui peuvent être apportés à ce plan de vente tel qu'arrêté en 2015.

En outre, nous avons relevé l'existence d'un plan de vente de deux réacteurs mis hors service depuis plus de 4 années, équipant les avions Boeing B737-500 mis en vente en 2015. Ces réacteurs ne sont pas retracés au niveau des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2017. La juste valeur de ces réacteurs s'élève à 750 000 dollars, soit l'équivalent de 1 863 KDT au 31 décembre 2017.

4. Recettes Commerciales

L'examen des comptes clients et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés au système d'information liés à l'émission des titres de transport, à la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à des difficultés de justification et d'apurement des créances et dettes rattachées à la recette commerciale. Nous exposons ci-dessous des réserves par rapport aux soldes des comptes clients, autres actifs, autres passifs et liquidités dont les soldes respectifs pourraient être justifiés et apurés si la société engagerait des travaux d'apurement et de justification des comptes :

4.1- Clients et comptes rattachés

Ces comptes font apparaître des soldes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, pour des montants respectifs de 220 960 KDT et 182 357 KDT qui ont été présentés de manière compensée au niveau des états financiers pour un total net de 38 603 KDT au 31 décembre 2017.

Le montant de la provision à constater n'a pas pu être déterminé avec précision en raison de l'absence d'informations suffisantes à la date de clôture des comptes.

Pour le solde clients envers les sociétés du groupe, qui s'élève à 455 456 KDT au 31 décembre 2017, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque lié à l'encaissement malgré l'existence, depuis plusieurs années, d'incertitudes quant à la continuité d'exploitation des dites sociétés.

4.2- Autres Comptes rattachés aux Recettes Commerciales

L'examen de la rubrique « Autres actifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2017, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 77 044 KDT et 11 868 KDT.

L'examen de la rubrique « Autres passifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2017, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 11 652 KDT et 59 005 KDT.

4.3- Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique « liquidités et équivalents de liquidités » comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2017, un solde débiteur de 8 172 KDT et un solde créditeur de 2 598 KDT, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires dûment appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture.

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochement bancaires arrêtés au 31 décembre 2017 fait ressortir des opérations non rapprochées et d'anciens suspens nécessitant un important travail d'apurement, détaillés comme suit :

- Des mouvements débit et crédit comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à 61 664 KDT et à 40 673 KDT; et
- Des mouvements débits et crédits portés sur les relevés bancaires non encore comptabilisés au 31 décembre 2017, s'élevant à 23 088 KDT et à 26 477 KDT.

Antériorité	Suspens comptables en KDT		Suspens bancaires en KDT	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Antérieur à 2017	10 294	16 725	2 973	7 747
2017	12 794	9 752	58 691	32 926
TOTAL	23 088	26 477	61 664	40 673

De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité des enregistrements des opérations financières, des flux de trésorerie et sur l'exactitude des soldes bancaires et des placements arrêtés au 31 décembre 2017.

5. Actifs et Passifs Courants

5.1- Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors de l'émission des titres de transport pour un montant de 220 142 KDT, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport pour 174 458 KDT.

Cette situation engendre une distorsion entre les charges et les produits et affecte indument les résultats et les capitaux propres de la société.

5.2- Situation avec l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A »

Les conventions de concession entre la société « TUNISAIR-S.A » et l'« O.A.C.A » n'ont pas été reconduites. Notons à ce propos que le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux entités à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles.

L'examen du relevé de compte de l'« O.A.C.A », nous a permis de relever des écarts au niveau des soldes réciproques se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2017 et les exercices antérieurs s'élevant à 1 860 KDT.

De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été enregistrée par la société « TUNISAIR-S.A » pour couvrir le risque de paiement des dettes de l'OACA et du respect des conditions tarifaires octroyées par cette dernière.

6. Personnel et comptes rattachés

6.1- Régime de Retraite

La société « TUNISAIR-S.A » accorde à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations définies de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi découlent de régimes d'assurance maladie et hospitalisation ainsi que de l'octroi de billets gratuits ou à tarifs réduits attribués pour les retraités et les membres de leurs familles en charge.

Le coût des prestations et les obligations au titre du régime de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice 2017 et des exercices antérieures n'ont pas été correctement mesurés conformément à la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture.

Une provision a été cependant comptabilisée à hauteur de 10 000 KDT au cours de l'exercice précédent.

En l'absence d'informations suffisantes sur le coût estimé des provisions au titre du régime de retraite de la société, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact ayant affecté le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la société.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni en date du 8 décembre 2017 a porté à notre connaissance que la société envisagerait de souscrire à une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » et de faire appel à un actuair pour estimer de manière fiable l'engagement de la société à ce titre. A la date de rédaction du présent rapport, aucune étude ne nous a été communiquée.

6.2- Fonds social

Les capitaux propres de la société comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités du fonds social telles que prévues par le règlement interne. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 4 236 KDT avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 11 880 KDT dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 7 644 KDT dont l'origine n'a pas pu être justifiée par un bilan faisant ressortir les emplois et les ressources du fonds social.

En outre, nous avons relevé l'alimentation des réserves du fonds social à hauteur de 2 800 KDT au titre de la participation employeur aux ressources du fonds social de la compagnie. Cette opération n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration et l'Assemblée des actionnaires.

En l'absence, de mesures de régularisation, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'incidence de ce point sur la situation nette et les actifs de la société.

6.3- Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs insuffisances ne permettant pas de sécuriser, et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de recrutement, de nomination dans les postes fonctionnels, de préparation, d'ordonnancement, de contrôle, de suivi de la paie, de détachement et de la facturation inter sociétés du groupe.

C'est ainsi que l'examen des comptes rattachés au personnel, nous a permis de dégager des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des soldes respectifs de 3 020 KDT et 7 345 KDT.

7. Suivi des affaires en justice

La société « TUNISAIR-S.A » a constaté une provision pour risques et charges au titre des affaires en justice pour un montant de 4 181 KDT au 31 décembre 2017. Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours en Tunisie et à l'étranger, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

En outre, une provision pour risque et charge pour un montant de 18 335 KDT a été constatée au cours des exercices antérieurs, dans les livres comptables de la société afin de couvrir le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015, qui a prononcé la responsabilité de la société « TUNISAIR-S.A » pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un montant de l'ordre de 9 024 606 192 Ouguiya, soit l'équivalent de 63 109 KDT au 31 décembre 2017.

La société « TUNISAIR-S.A » a engagé des négociations avec l'Etat de la Mauritanie pour se faire prévaloir de ses créances, reconnues précédemment par l'administrateur de liquidation de la société « Mauritania Airways », pour un montant de 6 322 346 880 Ouguiya, soit l'équivalent de 44 212 KDT au 31 décembre 2017.

Il y a lieu toutefois, de signaler, qu'aucune provision n'a été constatée au titre des intérêts moratoires courus durant la période allant de mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 et du risque lié aux difficultés de recouvrement des créances de « TUNISAIR-S.A ».

Les négociations sont en cours et aucun avis ne nous est parvenu jusqu'à la date de rédaction de notre rapport. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'estimation du risque réel associé à cette situation et son impact financier sur les états financiers.

8. Présentation des états financiers

L'examen de la présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 a démontré des erreurs de présentation et de classification de certains postes dans le Bilan et l'Etat de flux de trésorerie. Ces discordances sont dues principalement à la non prise en charge par le système comptable actuel de certains reclassements passés extra comptablement après la date de clôture, lors des précédents arrêts. Cette situation est contraire à la norme comptable NCT 1 du système comptable des entreprises.

8.1- Bilan arrêté au 31 décembre 2017

Le total bilan arrêté au 31 décembre 2017 est minoré de l'effet de postes créditeurs s'élevant à 23 701 KDT et présentés au niveau des actifs et de l'effet des postes débiteurs constatés au niveau des passifs et s'élevant à 51 256 KDT.

S'agissant d'une erreur de présentation, les redressements et reclassements en question ont indûment minoré le total bilan de 74 957 KDT.

8.2- Etat des flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2017

Nos travaux de vérification de l'état de flux arrêté au 31 décembre 2017 ont dégagé plusieurs discordances non corrigées, dont certains restent non justifiées et sont dues principalement à des erreurs d'affectation au niveau des différentes rubriques de l'état des flux.

Bien que sans incidence sur la variation de trésorerie en globalité, les redressements et reclassements en question ont indûment majoré les soldes des rubriques de l'état de flux.

Cette situation et le point 4.3 de notre rapport constituent, à notre avis, une exception par rapport aux conditions de fond et de forme prescrites par la première norme comptable.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

III. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 6.1.11 des états financiers, qui indique que les fonds propres sont devenus en deçà de la moitié du capital social. A cet effet, et en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le conseil d'administration en date du 10 avril 2018 a convoqué une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le 25 avril 2018, qui a décidé la continuité de l'activité de la société « TUNISIAR – SA » sans statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes cumulés.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

IV. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Continuité d'exploitation :

Sur la base des principes et méthodes comptables, telle que présentés à la première section des notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, la direction a conclu que, malgré les difficultés rencontrées ces dernières années, l'activité de la société n'est pas menacée pendant au moins un an à compter de la

date d'arrêté des états financiers et qu'un plan de redressement est encours de mise en place avec l'appui du Gouvernement Tunisien pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Nous avons considéré que la continuité d'exploitation est un point clé de notre audit, compte tenu de son importance pour l'arrêté des comptes de la société et sur la base que le plan de redressement établi n'a pas été approuvé à la date de rédaction de notre rapport.

Dans le cadre de notre audit des comptes de la société « TUNISAIR-S.A », nos travaux ont notamment consisté à :

- L'examen des procès-verbaux des assemblées des actionnaires, des réunions de conseil d'administrations et des comités pertinents;
- La prise de connaissance des décisions ministérielles consacrées au plan de relance de la compagnie nationale ;
- Les demandes d'informations auprès de la direction juridique et des avocats de l'entité concernant l'existence de procès et de litiges et le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction de leur aboutissement ainsi que de l'estimation de leurs implications financières;
- La confirmation de l'existence, de la légalité et de la force exécutoire des accords conclus avec des parties liées ou avec des tiers en vue de la fourniture ou du maintien d'un soutien financier, et évaluation de leur capacité de fournir des fonds additionnels;
- L'évaluation des plans de l'entité pour rembourser les emprunts et les engagements résultant du plan de flotte;
- La mise en œuvre de procédures d'audit concernant les événements postérieurs à la date de clôture afin de relever ceux qui soit atténuent les problèmes de continuité de l'exploitation, soit influent d'une autre manière sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

V. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société « TUNISAIR-S.A » depuis 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. Un nouveau plan de redressement (2018-2023), qui devrait prendre en compte le reste des sociétés du groupe, est en cours de préparation à la date de rédaction de notre rapport.

S'agissant des autres sociétés du groupe, leurs situations financières ne sont plus équilibrées et leurs états financiers dégagent des pertes importantes. Cette situation n'est pas de nature à assurer et maîtriser la continuité de l'activité de « TUNISAIR-S.A » fortement dépendante de la viabilité de ses filiales.

2- Modifications comptables

Nous attirons l'attention sur le paragraphe 3 la note 6.1.11 des états financiers, qui décrit l'effet des modifications comptables.

VI. Autres points

- La société n'a pas établi ses états financiers intermédiaires au titre des exercices 2016, 2017 et 2018 et n'a pas en conséquence respecté les procédures de dépôt, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis telles que prévues par l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.
- l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 25 avril 2018, a décidé la continuité de l'activité de la société « TUNISIAR – SA » sans statuer sur la question de réduction ou d'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes cumulés.

VII. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité de l'exercice 2017 incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessus, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

VIII. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

IX. Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

I. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

II. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

Tunis, le 10 décembre 2019

Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting

Abdelmajid DOUIRI

ECC Mazars

Mohamed Mourad FRADI

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de l'Air TUNISAIR SA

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice 2017 :

1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS :

Le 16 novembre 2017, signature d'un avenant à la convention entre « TUNISAIR-S.A » et « TUNISAIR TECHNICS » qui date du 28 Février 2007, modifiant le montant de la redevance, facturée mensuellement, de 10 000 KDT à 8 500 KDT.

Le montant total de la facturation opérée par « TUNISAIR TECHNICS » en application du protocole d'accord initial et de ses avenants au 31 Décembre 2017 s'est élevé à 201 131 KDT.

2. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING :

La société « TUNISAIR-S.A » a signé le 8 février 2017 une convention en compte courant associé avec « TUNISIE CATERING » portant sur un montant de 1 500 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2017 le solde du compte s'est élevé à 700 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 75 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 Septembre 2016.

3. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS :

La société « TUNISAIR-S.A » a signé le 13 Juin et le 26 Juillet 2017 deux conventions en compte courant associés avec « TUNISAIR EXPRESS » portant sur des montants respectifs de 1 000 KDT et 2 500 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 Décembre 2017 les soldes de ces comptes se sont élevés respectivement à 400 KDT et 2 500 KDT. Les intérêts générés se sont élevés à 34 KDT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 26 Mai 2017.

4. Crédits dépassant la limite de 5 000 000 de dinars :

La société « TUNISAIR-S.A » a signé un contrat de prêt à moyen terme au titre du financement du programme de réparation et de maintenance des réacteurs avec un Pool bancaire de financement de prêt réunissant la banque «Attijari Bank» désignée comme arrangeur et agent du prêt, l'UIB, la BNA et la STB pour un montant total en principal de 130 000 KDT remboursable sur dix semestrialités égales en capital avec la première échéance intervenant six mois à compter de la date du tirage. Ce crédit est rémunéré au taux moyen mensuel du TMM majoré de 1.5%.

Le prêt en question devant être tiré en plusieurs fois et sur une période ne dépassant pas les 12 mois de la date de signature du prêt, la société « TUNISAIR-S.A » a procédé à cinq tirages jusqu'au 31 décembre 2017 totalisant la somme en principal de 106 000 KDT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, dont voici les principaux volumes réalisés :

1. Conventions conclues avec TUNISAIR TECHNICS :

- Le montant facturé par la société « TUNISAIR-S.A » à la société « TUNISAIR TECHNICS » s'est élevé au cours de l'exercice 2017 à 41 415 KDT dont des montants relatifs principalement à la mise à disposition de certains membres du personnel de « TUNISAIR-S.A ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de cette mise à disposition se sont élevés à 40 198 KDT.

- Les fonds avancés à « TUNISAIR TECHNICS » par « TUNISAIR-S.A » au titre de l'exercice 2017 se sont élevés à 9 270 KDT.

2. Conventions conclues avec TUNISAIR HANDLING :

- Le montant facturé par la société « TUNISAIR-S.A » à la société « TUNISAIR HANDLING » s'est élevé au cours de l'exercice 2017 à 26 709 KDT dont des montants relatifs à la mise à disposition de

certaines membres du personnel de « TUNISAIR-S.A ». Les montants facturés et comptabilisés par « TUNISAIR-S.A » au titre de cette mise à disposition se sont élevés à 21 542 KDT.

- La société « TUNISAIR HANDLING » a facturé à la société « TUNISAIR-S.A » un montant de 22 850 KDT dont des prestations relatives à l'assistance au sol assurées et facturées par « TUNISAIR HANDLING » à « TUNISAIR-S.A » qui se sont élevées au titre de l'exercice 2017 à 20 415 KDT.

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé une convention de prêt au profit de « TUNISAIR HANDLING » le 24 mars 2014, pour un montant de 2 300 KDT, le montant des remboursements effectués totalisent 1 710 KDT. De même, la société « TUNISAIR-S.A » a signé le 3 Mars 2015 une deuxième convention de prêt au profit de « TUNISAIR HANDLING », pour un montant de 400 KDT. La société « TUNISAIR HANDLING » a cessé son remboursement desdits prêts en 2016 et la société « TUNISAIR-S.A » a provisionné le reliquat totalisant 900 KDT en conséquence. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 268 KDT dans les comptes de « TUNISAIR-S.A ».

3. Conventions conclues avec TUNISAIR EXPRESS :

- La société « TUNISAIR EXPRESS » a facturé à la société « TUNISAIR-S.A » la mise à disposition d'une partie de son personnel dont la charge globale est de l'ordre de 785 KDT;

- La société « TUNISAIR-S.A » a facturé à la société « TUNISAIR EXPRESS » un volume d'opérations dont principalement les transactions suivantes :

- Facturation de la charge de location d'avions pour un montant de 678 KDT conformément au protocole d'accord signé le 30 octobre 2012 ;
- Mise à disposition d'une partie de son personnel dont la charge globale facturée est de l'ordre de 13 KDT.

4. Conventions conclues avec TUNISIE CATERING :

- La société « TUNISIE CATERING » a facturé à « TUNISAIR-S.A » son service « catering » au titre de l'exercice 2017 pour un montant de 26 142 KDT.

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé le 21 janvier 2016 une convention en compte courant associés avec « TUNISIE CATERING » portant sur un montant de 3 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2017 le solde du compte s'est élevé à 2 357 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 209 KDT.

- Une seconde convention en compte courant associé a été signée à la même date et portant sur un montant de 1 000 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Au 31 décembre 2017 le solde du compte s'est élevé à 786 KDT et les intérêts générés se sont élevés à 72 KDT.

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé une convention de prêt en date du 25 octobre 2011, d'un montant de 1 800 KDT avec des intérêts décomptés au taux de 8%. Le montant en principal n'ayant pas été recouvré pour son intégralité se trouve totalement provisionné dans les comptes de la société. Les intérêts échus sur ce prêt totalisent le montant de 493 KDT dans les comptes de « TUNISAIR-S.A ».

5. Conventions conclues avec l'A.T.C.T :

- La société « TUNISAIR-S.A » a signé en 2005 une convention de prestations de formation avec la société A.T.C.T. Les facturations au titre de l'exercice 2017 par l'A.T.C.T s'élèvent à 3 368 KDT.

6. Conventions conclues avec l'A.I.S.A :

- La société « A.I.S.A », a facturé ses prestations informatiques relatives à l'année 2017 à la société « TUNISAIR-S.A » pour un montant s'élevant au 31 décembre 2017 à 9 106 KDT.

7. Conventions conclues avec SCI ESSAFA :

- La société « SCI ESSAFA » a facturé des redevances de loyer pour un total de 2 358 KDT conformément aux baux commerciaux signés par les parties contractantes.

8. Conventions conclues avec l'Etat :

- « TUNISAIR-S.A » a facturé courant l'année 2017, les loyers relatifs à la location de ses deux locaux sis à Tunis et à Sfax au Ministère du Transport pour un montant total TTC de 485 KDT en application des contrats datés du 14 novembre 1991 et le 15 février 2010.

C- Soldes réciproques entre les sociétés du groupe selon les livres comptables de la société « TUNISAIR-S.A » (en KDT) :

	Tunisair Technics	Tunisair Handling	Tunisair Express	Tunisie Catering	ATCT	AISA	AMADEUS
Dettes	(496 600)	(171 743)	(5 002)	(23 811)	(692)	(4 496)	(10)
Créances	244 241	196 225	13 005	1 282	(528)	560	671
Compte courant d'associé	296 062						

D- Obligations et engagements de la société envers les sociétés du groupe en (KDT) :

Les dividendes encaissés, les dividendes à encaisser et les prêts consentis par la société « TUNISAIR-S.A » au 31 Décembre 2017 se détaillent comme suit :

	TunisairTechnics	Tunisair Handling	Tunisie Catering	Tunisair Express	SCI Essafa	AMADEUS
Dividendes encaissés	-	-	-	-	986	9 185
Dividendes à encaisser	5 326	-	-	-	1 351	11 671
Encours du principal des prêts	-	-	3 842	2 900	-	-
Principal prêts provisionnés	-	990	1 800	-	-	-

E- Cautions et garanties :

- La société « TUNISAIR-S.A » s'est portée caution des crédits octroyés à sa filiale « TUNISAIR EXPRESS » en garantie du remboursement des crédits à long terme accordés dans le cadre du financement de l'acquisition d'un avion de type ATR 72-500 et d'un avion CRJ900. Ci-dessous la liste des cautions fournies :

Bénéficiaire	Date	Montant de la caution (KDT)	Reliquats en principal au 31/12/2017 (KDT)
BIAT	13/01/2009	6 000	450
AMENBANK	13/01/2009	5 000	250
BNA	13/01/2009	6 000	2 297
ATB	13/01/2009	3 000	370
Etat Tunisien	10/03/2008	26 044	15 098

- La société « TUNISAIR-S.A » s'est portée caution des crédits octroyés par AMEN BANK au personnel navigant pour le financement des investissements en Compte Epargne en Actions (CEA).

Le solde des cautions données à Amen Bank à ce titre s'élève au 31 décembre 2017 à 47 197 KDT.

F- Obligations et engagement de la société envers les dirigeants

F.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

✓ La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par l'arrêté de Monsieur le Président du Gouvernement du 16 octobre 2015. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 04 Janvier 2017 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- Un salaire annuel brut de 69 615 DT;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 8 449 DT et 345 DT;

- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 2 088 DT ;
- Une voiture de fonction, l'équivalent en indemnité de 1 090 DT et un montant de 9 158 DT de carburant.

✓ La rémunération de l'ancien Secrétaire Général est fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 janvier 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 4 542 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales pour un montant de 278 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 136 DT ;
- Une voiture de fonction et une équivalence d'indemnité de voiture d'un montant de 100 DT ainsi que des bons de carburant d'un montant de 742 DT.

✓ La rémunération du Secrétaire Général est fixée, en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général et à l'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 février 2017 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 52 243 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 3 575 DT et 322 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 577 DT ;
- Des bons de carburant d'un montant de 6 793 DT.

✓ La rémunération de l'ancien Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 janvier 2017 au 30 août 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 34 633 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 3 787 DT et 265 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 039 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 765 DT et un montant de 5 503 DT de carburant.

✓ La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée sur la base de son ancien salaire et en partie, par référence à la correspondance du Secrétaire Général du Gouvernement datée du 19 avril 2004 fixant le montant de l'indemnité de fonction spécifique propre à un Secrétaire Général. L'ensemble des rémunérations servies par la société pour la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

- Un salaire brut de 54 464 DT ;
- Une prise en charge des cotisations sociales et assurance groupe pour des montants respectifs de 5 950DT et 365 DT;
- Une prise en charge des charges fiscales (TFP, FOPROLOS) de 1 633 DT ;
- Une voiture de fonction, soit l'équivalent en indemnité de 1 227 DT et un montant de 7 394 DT de carburant.

✓ Les membres du conseil d'administration perçoivent des jetons de présence soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Les jetons de présence proposés au titre de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :

- Les membres représentant l'état: Le montant annuel par membre est arrêté à 5 000 dinars ;
- Les membres représentant les entreprises publiques: Le montant annuel brut maximum pour chaque membre est fixé à 2 188 dinars ;
- Le membre représentant les petits porteurs : le montant des jetons de présence est arrêté conformément au montant attribué à l'administrateur représentant les entreprises publiques ayant la fonction de directeur soit un montant annuel brut maximum de 2 000 dinars ;

✓ Les membres du comité d'audit perçoivent une rémunération soumise annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. L'enveloppe proposée au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 500 dinars par présence effective aux réunions avec un plafond brut annuel de 3.000 dinars par membre.

F.2- Les obligations et engagements de la société Tunisienne de l'Air envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en KDT) :

	<u>PDG</u>		<u>DGA</u>		<u>SG</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2017
Avantages à court terme	90 745	-	117 025	-	70 308	-
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	90 745	-	117 025	-	70 308	-

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précités, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 décembre 2019
Les Commissaires Aux Comptes

AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI

ECC Mazars
Mohamed Mourad FRADI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Tunisienne de l’Air « TUNISAIR »

Siège social : Boulevard Mohamed BOUAZIZI – Tunis Carthage 2035

La Société Tunisienne de l’Air « TUNISAIR » publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu’ils seront soumis à l’approbation de l’Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 08 janvier 2020. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : **Mr Abdelmajid DOUIRI (AMI Consulting) & Mr Mourad FRADI (ECC Mazars).**

BILAN CONSOLIDE au 31/12/2017

(En millier de DT)	Notes	2017	2016 R
Goodwill			
Autres immobilisations incorporelles		6 772	7 084
Immobilisations corporelles		1 255 924	1 260 413
Titres mis en équivalence	1	4 533	4 366
Autres immobilisations financières		54 004	25 100
ACTIFS IMMOBILISES		1 321 233	1 296 963
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	2	200 796	131 309
ACTIFS NON COURANTS		1 522 029	1 428 272
Stock		81 802	78 144
Clients et comptes rattachés		83 958	37 519
Autres actifs courants		159 357	152 501
Placements et autres actifs financiers		7 964	2 949
Liquidités et équivalents de liquidités		190 836	273 600
ACTIFS COURANTS		523 916	544 713
TOTAL BILAN		2 045 945	1 972 985
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		-435 842	-194 171
Capital de la société mère		106 199	106 199
Réserves consolidées	3	386 310	422 146
Résultats reportés consolidés	4	-691 389	-510 666
Résultat consolidé, part du groupe	5	-236 963	-211 850
INTERETS MINORITAIRES (IM)	6	3 476	6 187
Part des IM dans les capitaux propres des filiales		399	2 250
Part des IM dans les résultats des filiales		3 077	3 937
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-432 367	-187 984
PASSIF NON COURANTS		1 024 273	978 389
Emprunts		889 537	856 861
Provisions	7	96 706	87 665
Autres passifs non courants		38 030	33 863
PASSIFS COURANTS		1 454 039	1 182 580
Fournisseurs et comptes rattachés		931 027	754 660
Autres passifs courants		272 495	222 896
Concours bancaires et Autres passifs financiers		250 516	205 024

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE 2017

(Du 1er janvier au 31 décembre 2017)

(En millier de DT)	Notes	2017	2016 R
Revenus	8	1 447 732	1 120 553
Autres produits exploitation		77 797	66 424
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 525 529	1 186 977
Achats consommés		-387 542	-270 061
Charges de personnel	9	-376 212	-353 028
Redevances aéronautiques		-452 666	-335 978
Dotations aux amortissements et aux provisions		-173 822	-174 075
Autres charges d'exploitation		-269 550	-199 341
CHARGES D'EXPLOITATION		-1 659 792	-1 332 483
RESULTAT D'EXPLOITATION DES SOCIETES INTEGREES		-134 263	-145 506
Charges financières		-31 664	-29 982
Produits financiers		12 604	7 928
Autres gains (pertes) ordinaires		-75 720	-36 317
RESULTATS DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔTS		-229 043	-203 877
Impôts sur le résultat	10	-5 091	-3 552
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		-234 134	-207 429
Dotations aux amortissements du Goodwill		-	-
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	11	248	-484
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		-233 886	-207 913
Intérêts minoritaires		3 077	3 937
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		-236 963	-211 850

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE 2017

	2017	2016 R
(En millier de DT)		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-234 134	-207 913
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Dotations aux amortissements et aux provisions	173 822	174 075
Impôts différés	286	286
Plus value de cession	-	-
Autres éléments transférés dans le processus d'investissement		
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	-60 025	-33 552
(-) Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	173 623	-126 201
Flux de trésorerie net généré par l'exploitation	113 797	92 649
Acquisitions d'immobilisations	-144 840	-76 880
Cessions d'immobilisations	2 310	190 437
Intérêts et Dividendes reçus	3 699	1 130
Autres Flux liés aux activités de Financements	-21 784	166
Flux de trésorerie net lié à l'investissement	195 571	114 853
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-3 383	-2 546
Augmentation du capital en numéraire		
Emprunts nouveaux	150 670	106 788
Remboursement d'emprunts	-196 033	-170 206
Flux de trésorerie net lié au financement	-48 746	-65 964
Incidence des variations de cours de change sur les liquidités	9 803	-19 177
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-85 961	122 361
Trésorerie nette d'ouverture	268 497	146 136

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31/12/2017

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés (EFC) ont été établis conformément aux normes comptables tunisiennes régissant la consolidation (NCT 35 à NCT 39) et selon la norme IAS 12 en ce qui concerne la comptabilisation des impôts différés.

Les chiffres sont exprimés en millier de Dinars.

Choix des méthodes de consolidation

Pour définir la méthode de consolidation le groupe TUNISAIR a effectué les choix suivants :

- ✎ Ainsi pour AMADEUS SA : malgré la détention de l'actionnaire AMADEUS international de la substance du pouvoir en ce sens que le cœur du métier (savoir-faire) est entre ses mains, le groupe TUNISAIR a opté pour le critère de droit de vote (70%) du fait qu'il est plus conforme à l'esprit de la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 sur les groupes de sociétés plutôt que le critère du pouvoir économique relevant plus des référentiels internationaux.
- ✎ Pour TUNISIE CATERING : celle ci est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.
- ✎ Pour AISA : En 2012 Tunisair a procédé à l'acquisition de la part des actionnaires SITA et MEDSOFT. Ainsi le pourcentage de détention est devenu 100% et on a opté pour la méthode d'intégration globale.
- ✎ Pour toutes les autres sociétés du périmètre, il n'y avait aucune ambiguïté sur le choix du critère d'analyse du contrôle. La définition des méthodes de consolidation a été effectuée sur la base du pourcentage des droits de vote détenus.
- ✎ La société «**Mauritania Airways** » filiale détenue à raison de 51% est déclarée en état de cessation de paiement avec effet au 1^{er} janvier 2011 et un Syndic de liquidation est désigné à cet effet et ce en vertu du jugement du tribunal de commerce de Nouakchott N°26-2012 du 8 mars 2012. Conformément à la norme 35.11, la société «**Mauritania Airways** » est de ce fait, soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à la société mère. En conséquence, elle a été exclue du périmètre de consolidation.

Principales conventions, Méthodes et procédures comptables adoptées

- Les conventions comptables de base énoncées par le cadre conceptuel tunisien ont été respectées pour l'établissement des états financiers consolidés. Il en est principalement des conventions suivantes :
 - ✓ Les états financiers consolidés sont évalués au coût historique.
 - ✓ Le principe de la prééminence de l'économie sur le droit (et de la substance sur la forme) a été largement observé. Le retraitement des états financiers individuels a été effectué selon cette logique.
 - ✓ Le principe de comparabilité : Les états de 2017 et de 2016 ont été établis selon les mêmes méthodes.
 - ✓ Le principe de continuité d'exploitation : S'agissant de la société TUNISAIR et de ses filiales, la continuité d'exploitation du groupe est fortement dépendante de la continuité d'exploitation de la société mère. Dans ce sens la société « TUNISAIR – S.A » a entamé des actions de redressement de son activité portant sur :
 - Décision de continuité d'exploitation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 Avril 2018 conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales,
 - Revue du Plan de redressement élaboré précédemment pour inclure toute les sociétés du groupe,
 - Mise en place d'une commission compression des coûts,
 - Gel des recrutements depuis 2013,
 - Développement de l'activité avec l'ouverture de nouvelles lignes vers l'Afrique Subsaharienne et l'Amérique du Nord,
 - Renouvellement de la flotte, et son adaptation à la nouvelle Stratégie Commerciale,
 - l'élaboration d'un plan de redressement Consolidation l'ensemble des sociétés du groupe,
 - Obtention de nouvelles lignes de crédits de gestion,
 - Arrangement avec le gouvernement pour bénéficier de l'exception mentionnée à l'article 22 (ter) de la loi n° 89-9 du 1er février 1989, relative aux participations des entreprises et des établissements publics modifiée et complétée par la loi n° 2006-36 du 12 juin 2006.
- Les impôts différés ont été traités partiellement. En effet, seuls les impôts différés induits par les écritures de consolidation ont été comptabilisés et présentés selon les prescriptions de la norme IAS12.
- Les opérations internes entre la société mère et les différentes sociétés du périmètre ont été éliminées, en totalité (pour les sociétés intégrées globalement) ou partiellement (pour les sociétés mises en équivalence et les sociétés intégrées proportionnellement). Il ne s'agit pas seulement des prestations internes (achats, ventes) mais aussi des provisions internes constituées sur les titres de participations et les cessions internes d'actifs.

PROCESSUS DE CONSOLIDATION

Les quatre étapes du processus de consolidation sont les suivantes :

- ✓ Homogénéisation des méthodes comptables
- ✓ Intégration des données
- ✓ Elimination des comptes et des opérations réciproques
- ✓ Répartition des capitaux propres

DATE DE CLOTURE

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque exercice.

Périmètre de consolidation

Méthode de consolidation	Sociétés	Activité	Droits de vote
Sociétés intégrées globalement		Prestations de services pour les compagnies Aériennes.	100%
		Entretien et réparation des avions et des équipements avioniques	100%
	SCI ESSAFA	Immobilier	99,9%
	TUNISAIR EXPRESS	Transport aérien	88,73%
		Prestations informatiques	70%
		Services informatiques et Télécoms	100%
Sociétés mises en équivalence		Catering	45%
		Formation Aéronautique	34%

Notes Relatives Aux Postes Des Etats Financiers consolidés :

Note préliminaire

Les chiffres consolidés n'étant pas significativement différents de ceux de la société mère, nous renvoyons les lecteurs aux notes relatives aux états financiers individuels de cette dernière. Nous nous limitons ci-après à fournir des détails et explications sur les seuls postes spécifiques à la consolidation ou ceux affectés de manière relativement importante par cette dernière.

Note 1 : TITRES MIS EN EQUIVALENCE (T.M.E)

	2017	2016 R
- Titres TUNISIE CATERING	0	0
- Titres ATCT	4 533	4 366
Total	4 533	4 366

Les titres mis en équivalence sont évalués pour la quote-part de la société mère dans les capitaux propres de la société détenue, y compris le résultat de l'exercice.

NOTE 2 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2017	2016 R
TUNISAIR (a)	199 265	128 635
TUNISAIR EXPRESS	1 531	2 674
AISA	0	0
Total	200 796	131 309

(a) il s'agit principalement :

- des écarts de conversion constatés sur les emprunts contractés en devises étrangères.
- Les charges à répartir qui sont composés des frais de formation et des primes d'assurance des crédits avions

NOTE 3 : RESERVES CONSOLIDEES

	2017	2016 R
Réserves de la société mère	468 093	471 023
Réserves générées par la consolidation (b)	- 81 783	- 48 877
Total	386 310	422 146

Les réserves consolidées correspondent d'une part aux économies nettes d'impositions différées lorsque les différences fiscales temporelles concernent les exercices antérieurs et d'autre part aux différentes éliminations internes ou d'homogénéisation des comptes individuels et des écarts induits par l'élimination des titres des filiales.

(b)	2017	2016 R
Réserves consolidées provenant des impôts différés	- 7 290	- 7 035
Autres réserves consolidées	- 74 493	- 41 842
Total	-81 783	-48 877

NOTE 4 : RESULTATS REPORTEES CONSOLIDES

Les résultats reportés consolidés correspondent à ceux de la société mère du fait :

- ✓ que les résultats reportés des sociétés intégrées globalement ont été répartis avec les autres capitaux propres de ces entités lors de leur consolidation;
- ✓ et que ceux des sociétés mises en équivalence ont été pris en compte lors de l'évaluation des titres au bilan consolidé sans qu'ils soient transférés dans ce dernier.

NOTE 5 : RESULTAT CONSOLIDE, PART DU GROUPE

	2017	2016 R
TUNISAIR	-219 085	-189 746
TUNISAIR HANDLING	-14 868	-22 140
TUNISAIR TECHNICS	-171	1 449
AMADEUS	11 671	9 185
TUNISAIR EXPRESS	-15 176	-10 941
ESSAFA	1 248	972
AISA	-830	-145
TUNISIE CATERING		
ATCT	248	-484
Total	-236 963	-211 850

Le résultat consolidé revenant au groupe correspond au résultat net des sociétés intégrées globalement et proportionnellement (mère et filiales) après déduction de la part de résultat revenant aux actionnaires minoritaires dans les filiales et après prise en compte de la quote-part du groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence, le tout après les éliminations internes opérées et prises en compte des impôts différés rattachables à l'exercice.

NOTE 6 : INTERETS MINORITAIRES

	2017		2016 R	
	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS	PART DANS LES CAPITAUX PROPRES	PART DANS LES RESULTATS
AMADEUS	386	5003	385	3 936
ESSAFA	13	1	10	1
TUNISAIR EXPRESS		-1 927	1 855	0
S/TOTAL	399	3 077	2 250	3 937
TOTAL	3 476		6187	

- ✓ Les intérêts minoritaires dans les capitaux propres correspondent à la part des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans la situation nette des filiales après les différentes éliminations et homogénéisations.
- ✓ La part des minoritaires dans le résultat correspond aux intérêts des actionnaires autres que TUNISAIR SA dans les résultats des filiales (sociétés intégrées), après éliminations internes et au prorata du pourcentage d'intérêt détenu par les minoritaires.

NOTE 7 : PROVISIONS

	2017	2016 R
TUNISAIR (1)	64 408	58 917
TUNISAIR HANDLING	918	773
AMADEUS	24 290	20 991
TUNISAIR EXPRESS	2 156	2 825
AISA	4 934	4 159
Total	96 706	87 665

(1) -Une provision de 18 MD au titre de l'affaire Mauritania AIRWAYS, dont le jugement rendu en première instance engage la responsabilité de Tunisair pour comblement de passif

Les autres provisions du groupes « Tunisair handling, AMADEUS, Tunisair Express et AISA » sont principalement pour risque fiscale.

NOTE 8 : REVENUS

Les revenus de l'exercice après élimination des opérations intra groupe s'analysent comme suit :

	2017	2016 R
Tunisair	1 325 138	1 016 206
Tunisair Handling	61 043	53 716
Tunisair Express	36 453	32 855
Amadeus	19 469	14 039
Tunisair Technics	5 425	3 610
Essafa	205	127
Aisa	0	0
Total	1 447 732	1 120 553

NOTE 9 : Charges de personnel

	2017	2016 R
TUNISAIR	242 621	220 202
TUNISAIR HANDLING	71 864	72 393
TUNISAIR TECHNICS	43 117	42 047
AMADEUS	1 551	1 453
TUNISAIR EXPRESS	15 839	15 132
ESSAFA	10	8
AISA	1 210	1 793
Total	376 212	353 028

NOTE 10 : IMPOT SUR LE RESULTAT

Les impôts sur le résultat se détaillent comme suit :

	2017	2016 R
Impôt différé (économies)	- 286	- 286
Impôt exigible	-4 804	-3 266
Total	-5 090	-3 552

L'impôt différé actif enregistré dans le compte de résultat consolidé correspond aux économies fiscales liées aux impôts induits par les retraitements de consolidation.

NOTE 11 : QUOTE-PART DANS LES RESULTATS DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE.

Les parts dans les résultats des sociétés mises en équivalence se détaillent comme suit :

	2017	2016 R
- ATCT	248	-484
- TUNISIE CATERING		
Total	248	- 484

TUNIS, le 10 décembre 2019

Messieurs et Mesdames les actionnaires de
la Société TUNISAIR S.A

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

I. Opinion avec réserve :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société « TUNISAIR-S.A » et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017 faisant ressortir un total net de 2 045 945 KDT, ainsi que l'état de résultat consolidé faisant apparaître un déficit (part du groupe) de 236 963 KDT, et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. Fondement de l'opinion avec réserves

Suite aux travaux effectués par nos soins et en se référant aux rapports des commissaires aux comptes des sociétés filiales, nous portons à votre attention les réserves suivantes :

1- Système d'information « ERP »

Nous avons procédé dans le cadre de notre mission, à l'examen du système de contrôle interne de la société « TUNISAIR-S.A » et couvert notamment les procédures administratives, financières, comptables et juridiques en vigueur.

Nous avons examiné également le nouveau système d'information mis en place par la société « TUNISAIR-S.A » du point de vue documentation, implémentation, validation préalable des données, paramétrage, conduite et sauvegarde des opérations de migration et de bascule, contrôle de l'exploitation et maîtrise des chemins d'audit.

Un plan d'amélioration du système d'information a été initié en 2011 ; sa mise en œuvre au 31 décembre 2017 demeure partielle pour la plupart des modules, ce qui ne garantit pas l'intégrité des processus de production de l'information financière et, en particulier, la qualité de la piste d'audit des écritures comptables.

Cette situation peut entraîner un risque d'altération des données et des informations à défaut de finalisation des actions correctives, notamment par la réception et la mise en production des différents composants du nouveau système d'information.

Le déploiement de ce plan sera poursuivi au cours de l'exercice 2020.

2- Immobilisations

2.1. Inventaire des immobilisations

- La société « TUNISAIR-S.A » n'a pas finalisé les travaux d'inventaire des immobilisations corporelles, le matériel avionique compris (Avions et réacteurs). En effet, à la date de rédaction du présent rapport aucun rapport d'inventaire visant à établir le recensement physique des immobilisations et le rapprochement avec les données comptables au 31 décembre 2017 n'a été établi par la société « TUNISAIR-S.A ».

Cette situation ne répond pas aux dispositions légales prévues par l'article 17 de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité et l'exhaustivité de la valeur de ces biens portés à l'actif du bilan à la même date.

- D'autre part, à la lecture des rapports des commissaires aux comptes, les filiales du groupe « TUNISAIR », à savoir « TUNISAIR TECHNIQUES », « TUNISAIR HANDLING » et « TUNISAIR EXPRESS » n'ont pas procédé à l'inventaire physique de leurs immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2017, totalisant une valeur comptable brute de 234 417 KDT et une valeur nette comptable de 73 109 KDT.

Par ailleurs, les différents rapports d'inventaire des sociétés filiales, qui remontent au 31 décembre 2016, ont dégagés les défaillances suivantes :

« TUNISAIR EXPRESS »

L'existence d'écarts non identifiés entre les données comptables et les résultats de l'inventaire physique pour une valeur brute de 4 343 KDT et une valeur nette de 2 619 KDT.

« TUNISAIR TECHNICS »

La société n'a pas pu identifier et rapprocher avec les données comptables environ 2 673 articles techniques (Outillage principalement) et 304 biens administratifs (matériels de bureaux et informatique).

« TUNISAIR HANDLING »

La société n'a pas pu reconstituer et rapprocher avec les données comptables des immobilisations pour une valeur de 725 KDT, et n'a pas pu identifier physiquement des immobilisations ayant une valeur brute de 634 KDT et une valeur comptable nette de 76 KDT, au titre desquelles elle a constaté une provision pour leur valeur intégrale.

2.2.Projets Informatique (A.I.S.A)

Les prestations informatiques facturées par la société filiale « A.I.S.A », courant l'année 2017 à « TUNISAIR -S.A » sont de l'ordre de 9 106 KDT. Le montant desdites charges arrêté sur la base du contrat d'externalisation et les avenants subséquents n'ont pas fait l'objet de distinction entre celles affectées aux projets réalisés et les travaux de maintenance. Par ailleurs, les avances consenties à la société « A.I.S.A » pour un total de 5 992 KDT demeurent en suspens et n'ont pas été imputées sur les factures émises. Au 31 décembre 2017, l'avance a été totalement provisionnée.

Par conséquent, les projets informatiques développés par la société « A.I.S.A » pour le compte de la société « TUNISAIR-S.A » (ERP, BPR, CARGO, SAT6....), non recensés par un cahier des charges, ne sont pas inscrits dans les comptes d'immobilisations à la clôture de l'exercice.

Cette situation, ne nous permet pas de nous prononcer sur la réalité des projets initiés et la valeur des prestations informatiques réalisées par la société « A.I.S.A » pour le compte de la société « TUNISAIR-S.A ».

2.3.Actifs destinés à la vente

Le poste « Actifs détenus en vue de la vente » correspond à la juste valeur de quatre appareils destinés à être cédés pour un montant total de 8 789 KDT, dont deux Boeing B737 représentant 4 349 KDT et deux Airbus A300 estimés à 4 440 KDT.

Toutefois, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la livraison des appareils Boeing ne s'est pas concrétisée. L'absence d'information sur la juste valeur des avions Boeing et des mesures nécessaires pour finaliser le plan de vente, ne nous permet pas de nous prononcer sur l'existence d'éventuelles dépréciations et des changements qui peuvent être apportés à ce plan de vente tel qu'arrêté en 2015.

En outre, nous avons relevé l'existence d'un plan de vente de deux réacteurs mis hors service depuis plus de 4 années, équipant les avions Boeing B737-500 mis en vente en 2015. Ces réacteurs ne sont pas retracés au niveau des comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2017. La juste valeur de ces réacteurs s'élève à 750 000 dollars, soit l'équivalent de 1 863 KDT au 31 décembre 2017.

3- Stocks

L'examen de la rubrique stock qui s'élève à 81 802 KDT au 31 décembre 2017, a permis de dégager les réserves suivantes :

« TUNISAIR-S.A »

Nous avons rencontré lors de nos travaux, des difficultés qui ont eu pour effet de limiter l'étendue de nos investigations, à savoir l'absence des fiches d'inventaire et des travaux de rapprochement des stocks comptabilisés au 31 décembre 2017 qui ont conduit à la constatation d'un écart positif de 4 232 KDT pour ramener la valeur des stocks à un montant total net de 6 022 KDT ;

Ces écarts, dus principalement à des faiblesses de procédures relatives à la préparation, la conduite, le rapprochement et la validation des opérations d'inventaire, constituent de par leur importance une éventualité dont la probabilité et le montant ne peuvent être évalués avec approximation suffisante.

« TUNISAIR EXPRESS »

Contrairement aux dispositions du paragraphe 17 de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, la société n'a pas procédé à un inventaire physique des stocks de pièces de rechanges et de consommables s'élevant à 4 137 KDT au 31 décembre 2017.

De ce fait, l'évaluation et la comptabilisation de ces stocks à la date de clôture de l'exercice 2017 a été faite sur la base des états des stocks théoriques édités par l'application informatique « AMASIS » et arrêtés à cette même date. Les procédures en vigueur relatives à la gestion et au suivi des stocks des pièces consommables et révisables n'ont pas permis de confirmer les quantités en stock édités par l'application informatique « AMASIS ».

« TUNISAIR HANDLING »

La société « TUNISAIR HANDLING » a procédé à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2017, totalisant une valeur comptable brute de 4 192 KDT et ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation s'élevant à 1 351 KDT.

Toutefois, il convient de signaler que contrairement aux dispositions de la norme comptable 04 relative aux stocks, les stocks de la société « TUNISAIR HANDLING » ont été valorisés au dernier prix d'achat et non pas à leur cout moyen pondéré. En outre, la société « TUNISAIR HANDLING » n'a pas mis à

notre disposition un rapport d'inventaire visant à établir le recensement physique des stocks et le rapprochement avec les données comptables au 31 décembre 2017.

« TUNISAIR TECHNICS »

Contrairement aux exercices précédents et aux dispositions du paragraphe 17 de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, la société «TUNISAIR TECHNICS» n'a pas procédé à un inventaire physique des stocks de pièces révisables et consommables au 31 décembre 2017, qui totalisent une valeur comptable brute de 81 630 KDT a cette même date.

En effet, la prise en compte de la valeur des stocks au 31 décembre 2017 a été menée sur la base des états de stocks théorique édités par l'application informatique « AMASIS ». En outre, il y a lieu de signaler que les procédures de gestion des stocks présentent des insuffisances majeures qui ne permettent pas de valider les quantités théorique indiquées au niveau de l'application.

De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'évaluer l'incidence des ajustements qui auraient pu, le cas échéant se révéler nécessaires, sur résultat et le bilan consolidés au 31 décembre 2017.

4- Recettes Commerciales

L'examen des comptes clients et des comptes d'attente associés à la recette commerciale a révélé que les procédures de contrôle interne adoptées présentent des risques associés au système d'information liés à l'émission des titres de transport, à la facturation et à l'absence d'un système de contrôle efficace des encaissements.

Cette situation a conduit à des difficultés de justification et d'apurement des créances et dettes rattachées à la recette commerciale. Nous exposons ci-dessous des réserves par rapport aux soldes des comptes clients, autres actifs, autres passifs et liquidités dont les soldes respectifs pourraient être justifiés et apurés si la société engagerait des travaux d'apurement et de justification des comptes :

4.1- Clients et comptes rattachés

Ces comptes font apparaître des soldes comptables débiteurs et créditeurs non justifiés, pour des montants respectifs de 220 960 KDT et 182 357 KDT qui ont été présentés de manière compensée au niveau des états financiers pour un total net de 38 603 KDT au 31 décembre 2017.

Le montant de la provision à constater n'a pas pu être déterminé avec précision en raison de l'absence d'informations suffisantes à la date de clôture des comptes.

4.2- Autres Comptes rattachés aux Recettes Commerciales

L'examen de la rubrique « Autres actifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2017, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 77 044 KDT et 11 868 KDT.

L'examen de la rubrique « Autres passifs courants » a permis de dégager à la clôture de l'exercice 2017, des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés de soldes respectifs de 11 652 KDT et 59 005 KDT.

4.3- Liquidités et équivalents de liquidités

La rubrique « liquidités et équivalents de liquidités » comporte des comptes bancaires présentant au 31 décembre 2017, un solde débiteur de 8 172 KDT et un solde créditeur de 2 598 KDT, non matérialisés par des états de rapprochement bancaires dûment appuyés par des pièces justificatives probantes telles que les relevés bancaires et les attestations de clôture.

Par ailleurs, l'analyse des états de rapprochement bancaires arrêtés au 31 décembre 2017 fait ressortir des opérations non rapprochées et d'anciens suspens nécessitant un important travail d'apurement, détaillés comme suit :

- Des mouvements débit et crédit comptabilisés, non encore rapprochés aux relevés bancaires s'élevant respectivement à 61 664 KDT et à 40 673 KDT; et
- Des mouvements débits et crédits portés sur les relevés bancaires non encore comptabilisés au 31 décembre 2017, s'élevant à 23 088 KDT et à 26 477 KDT.

Antériorité	Suspens comptables en KDT		Suspens bancaires en KDT	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Antérieur à 2017	10 294	16 725	2 973	7 747
2017	12 794	9 752	58 691	32 926
TOTAL	23 088	26 477	61 664	40 673

De ce fait, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'exhaustivité des enregistrements des opérations financières, des flux de trésorerie et sur l'exactitude des soldes bancaires et des placements arrêtés au 31 décembre 2017.

5- Actifs et Passifs Courants

5.1- Traitement comptable des redevances aéroportuaires

Les redevances aéroportuaires collectées par la société « TUNISAIR-S.A » auprès des passagers sont comptabilisées parmi ses revenus lors de l'émission des titres de transport pour un montant de 220 142 KDT, tandis que celles facturées par les entreprises aéroportuaires et supportées par la société « TUNISAIR-S.A » sont constatées en charges lors de la réalisation de l'opération de transport pour 174 458 KDT.

Cette situation engendre une distorsion entre les charges et les produits et affecte indument les résultats et les capitaux propres de la société.

5.2- Situation avec l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports « O.A.C.A »

Les conventions de concession entre les sociétés du groupe TUNISAIR et l'« O.A.C.A » n'ont pas été reconduites. Notons à ce propos que le Conseil Ministériel réuni le 2 avril 2013 a invité à cet effet les deux entités à entamer les négociations afin de renouveler les conventions de concession avec les mêmes conditions tarifaires préférentielles.

L'examen du relevé de compte de l'« O.A.C.A », nous a permis de relever des écarts au niveau des soldes réciproques se rattachant à diverses prestations et facturations concernant l'exercice 2017 et les exercices antérieurs s'élevant à 1 827 KDT.

De plus, nous avons constaté qu'aucune provision n'a été enregistrée au niveau des états financiers consolidés de la société « TUNISAIR-S.A » et de ses filiales pour couvrir le risque de paiement des dettes de l'« OACA » et du respect des conditions tarifaires octroyées par cette dernière.

6- Personnel et comptes rattachés

6.1- Régime de Retraite

La société « TUNISAIR-S.A » accorde à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations définies de type fin de carrière ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages postérieurs à l'emploi découlent de régimes d'assurance maladie et hospitalisation ainsi que de l'octroi de billets gratuits ou à tarifs réduits attribués pour les retraités et les membres de leurs familles en charge.

Il est à signaler que suite à l'accord signé en février 2011 entre la direction de la société « TUNISAIR – SA » et l'UGTT, l'ensemble des employés des sociétés filiales du groupe TUNISAIR, « TUNISAIR HANDLING » et « TUNISAIR TECHNICS » bénéficient du même statut de personnel applicable au sein de la société mère.

Le coût des prestations et les obligations au titre du régime de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi accordés en échange des services rendus au cours de l'exercice 2017 et des exercices antérieurs n'ont pas été correctement mesurés conformément à la norme comptable NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieures à la date de clôture.

Une provision a été cependant comptabilisée à hauteur de 10 000 KDT au cours de l'exercice précédent.

En l'absence d'informations suffisantes sur le coût estimé des provisions au titre du régime de retraite applicable au niveau du groupe TUNISAIR, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact ayant affecté le résultat de l'exercice consolidé et les capitaux propres consolidés du groupe.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni en date du 8 décembre 2017 a porté à notre connaissance que la société envisagerait de souscrire à une police d'assurance « indemnité de départ à la retraite » et de faire appel à un actuair pour estimer de manière fiable l'engagement de la société à ce titre. A la date de rédaction du présent rapport, aucune étude ne nous a été communiquée.

6.2- Fonds social

Les capitaux propres du groupe comportent un compte intitulé « réserves pour fonds social » qui représente les montants affectés au financement des activités du fonds social telles que prévues par le règlement interne. Le rapprochement du solde de ce compte qui s'élève à 4 236 KDT avec les encours des prêts sur fonds social qui s'élèvent à 11 880 KDT dégage un déséquilibre entre les ressources et les emplois de 7 644 KDT dont l'origine n'a pas pu être justifiée par un bilan faisant ressortir les emplois et les ressources du fonds social.

En outre, nous avons relevé l'alimentation des réserves du fonds social à hauteur de 2 800 KDT au titre de la participation employeur aux ressources du fonds social de la compagnie. Cette opération n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration et l'Assemblée des actionnaires.

En l'absence, de mesures de régularisation, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier l'incidence de ce point sur la situation nette et les actifs du groupe.

6.3- Personnels et comptes rattachés

Les procédures en vigueur régissant la gestion du personnel présentent plusieurs insuffisances ne permettant pas de sécuriser, et de prévenir les éventuels risques d'erreurs issues du processus de recrutement, de nomination dans les postes fonctionnels, de préparation, d'ordonnancement, de contrôle, de suivi de la paie, de détachement et de la facturation inter sociétés du groupe.

C'est ainsi que l'examen des comptes rattachés au personnel, nous a permis de dégager des comptes débiteurs et créditeurs non justifiés pour des soldes respectifs de 3 020 KDT et 7 345 KDT.

7- Suivi des affaires en justice

Le groupe TUNISAIR a constaté une provision pour risques et charges au titre des affaires en justice pour un montant de 4 181 KDT au 31 décembre 2017. Compte tenu de l'absence d'informations suffisantes sur les litiges en cours en Tunisie et à l'étranger, nous ne sommes pas en mesure d'estimer la suffisance de cette provision.

En outre, une provision pour risque et charge pour un montant de 18 335 KDT a été constatée au cours des exercices antérieurs, dans les états financiers consolidés afin de couvrir le risque lié au jugement du tribunal de première instance de Nouakchott - Mauritanie, en date du 12 Mai 2015, qui a prononcé la responsabilité de la société « TUNISAIR-S.A » pour combler le passif de la société "Mauritania Airways" pour un montant de l'ordre de 9 024 606 192 Ouguiya, soit l'équivalent de 63 109 KDT au 31 décembre 2017.

La société « TUNISAIR-S.A » a engagé des négociations avec l'Etat de la Mauritanie pour se faire prévaloir de ses créances, reconnues précédemment par l'administrateur de liquidation de la société « Mauritania Airways », pour un montant de 6 322 346 880 Ouguiya, soit l'équivalent de 44 212 KDT au 31 décembre 2017.

Il y a lieu toutefois, de signaler, qu'aucune provision n'a été constatée au titre des intérêts moratoires courus durant la période allant de mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2017 et du risque lié aux difficultés de recouvrement des créances du groupe TUNISAIR.

Les négociations sont en cours et aucun avis ne nous est parvenu jusqu'à la date de rédaction de notre rapport. Ainsi nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'estimation du risque réel associé à cette situation et son impact financier sur les états financiers consolidés.

8- La société AISA

Les états financiers de la société AISA ont été repris et traités au niveau des états financiers consolidés du groupe « TUNISAIR » pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 selon la méthode de l'intégration Globale, sur la base des états financiers non certifiés par son commissaire aux comptes.

Ainsi, nous n'avons pas été en mesure de consulter, en raison de son indisponibilité, le rapport du commissaire aux comptes de cette filiale et ce conformément aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

9- Présentation des états financiers consolidés

L'examen de la présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 a démontré des erreurs de présentation et de classification de certains postes dans le bilan et l'état de flux de trésorerie. Ces discordances sont dues principalement à la non prise en charge par le système comptable actuel de certains reclassements passés extra comptablement après la date de clôture, lors des précédents arrêts.

Cette situation est contraire à la norme comptable NCT 1 du système comptable des entreprises.

9.1- Bilan arrêté au 31 décembre 2017

Le total bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2017 est minoré de l'effet de postes créditeurs s'élevant à 23 701 KDT et présentés au niveau des actifs et de l'effet des postes débiteurs constatés au niveau des passifs et s'élevant à 51 256 KDT.

S'agissant d'une erreur de présentation, les redressements et reclassements en question ont indûment minoré le total bilan consolidé de 74 957 KDT.

9.2- Etat des flux de trésorerie arrêté au 31 décembre 2017

Nos travaux de vérification de l'état de flux consolidé arrêté au 31 décembre 2017 ont dégagé plusieurs discordances non corrigées, dont certains restent non justifiées et sont dues principalement à des erreurs d'affectation au niveau des différentes rubriques de l'état des flux consolidé.

Bien que sans incidence sur la variation de trésorerie en globalité, les redressements et reclassements en question ont indûment majoré les soldes des rubriques de l'état de flux.

Cette situation et le point 4.3 de notre rapport constituent, à notre avis, une exception par rapport aux conditions de fond et de forme prescrites par la première norme comptable.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

III. Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Les fonds propres de la société mère « TUNISAIR-S.A » et des filiales « TUNISAIR HANDLING », « TUNISAIR EXPRESS » sont devenus, au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2017, en deçà de la moitié de leurs capitaux sociaux respectifs en raison des pertes cumulées. Cette situation devrait être régularisée conformément aux dispositions légales.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

IV. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Continuité d'exploitation :

S'agissant de la société TUNISAIR et de ses filiales, la continuité d'exploitation du groupe est fortement dépendante de la continuité d'exploitation de la société mère.

Sur la base des principes et méthodes comptables, telle que présentés à la première section des notes aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, la direction a conclu que, malgré les difficultés rencontrées ces dernières années, l'activité de la société mère « TUNISAIR - S.A » n'est pas menacée pendant au moins un an à compter de la date d'arrêt des états financiers et qu'un plan de redressement est en cours de mise en place avec l'appui du Gouvernement Tunisien pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Nous avons considéré que la continuité d'exploitation est un point clé de notre audit, compte tenu de son importance pour l'arrêt des comptes de la société et sur la base que le plan de redressement établi n'a pas été approuvé à la date de rédaction de notre rapport.

Dans le cadre de notre audit des comptes de la société « TUNISAIR –SA », nos travaux ont notamment consisté à :

- L'examen des procès-verbaux des assemblées des actionnaires, des réunions de conseil d'administrations et des comités pertinents;

- La prise de connaissance des décisions ministérielles consacrées au plan de relance de la compagnie nationale ;
- Les demandes d'informations auprès de la direction juridique et des avocats de l'entité concernant l'existence de procès et de litiges et le caractère raisonnable de l'évaluation par la direction de leur aboutissement ainsi que de l'estimation de leurs implications financières;
- La confirmation de l'existence, de la légalité et de la force exécutoire des accords conclus avec des parties liées ou avec des tiers en vue de la fourniture ou du maintien d'un soutien financier, et évaluation de leur capacité de fournir des fonds additionnels;
- L'évaluation des plans de l'entité pour rembourser les emprunts et les engagements résultant du plan de flotte;
- La mise en œuvre de procédures d'audit concernant les événements postérieurs à la date de clôture afin de relever ceux qui soit atténuent les problèmes de continuité de l'exploitation, soit influent d'une autre manière sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

V. Paragraphes d'observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1- Plan de redressement

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société « TUNISAIR – SA » depuis 2011, un plan de redressement a été élaboré par la Direction Générale, adopté par le Conseil d'Administration réuni le 14 décembre 2012 et notifié courant 2013 au Président du Gouvernement. Un nouveau plan de redressement (2018-2023), qui devrait prendre en compte le reste des sociétés du groupe, est en cours de préparation à la date de rédaction de notre rapport.

S'agissant des autres sociétés du groupe, leurs situations financières ne sont plus équilibrées et leurs états financiers dégagent des pertes importantes. Cette situation n'est pas de nature à assurer et maîtriser la continuité des activités du groupe TUNISAIR fortement dépendantes.

2- Contrôle fiscal

Les filiales du groupe TUNISAIR à savoir « TUNISAIR EXPRESSS », « TUNISAIR HANDLING » et « AMADEUS » ont fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi sur les exercices antérieurs. A ce titre des provisions ont été constituées pour couvrir raisonnablement les risques rattachés auxdits redressements.

3- Contentieux en cours

La filiale « TUNISAIR TECHNICS » a fait l'objet d'un contrôle par les services de la Cour des Comptes au titre de l'activité technique et de gestion des stocks. Ce contrôle a abouti, entre autre à l'engagement d'une affaire auprès du Pôle Judiciaire et Financier de Tunis à la fin de l'année 2018.

Cette affaire suit son cours à la date de rédaction du présent rapport.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

VI. Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions légales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » ci-dessous, nous n'avons rien à signaler à cet égard.

VII. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

VIII. Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- ✓ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- ✓ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ✓ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre

rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- ✓ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ✓ Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;
- ✓ Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Effacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société « TUNISAIR-S.A » et de ses filiales. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous avons relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

Un rapport traitant des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société mère.

Les commissaires aux comptes

AMI Consulting
Abdelmajid DOUIRI

ECC Mazars
Mohamed Mourad FRADI